

La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION N°013 DE AVRIL A JUIN 2021



CNC DU CAMEROUN ET PRESIDENCE DU RIARC



PETER ESSOKA TRANSMET LE TEMOIN DE LA REGULATION À JOSEPH C. KALABUBSU

PROJET "RADIO JEUNESSE SAHEL"



**ME MATHIAS
TANKOANO
REÇOIT UNE
DÉLÉGATION DE
L'OIF ET
DU G5 SAHEL**

PORTRAITS DE PRESIDENTS



**KALABUBSU ET
PITALOUNANI
DEUX PARCOURS
PROFESSIONNELS
POUR UNE MÊME
MISSION**



SOMMAIRE

EDITORIAL P3

PETER ESSOKA, UN MANDAT BIEN REMPLI QUI LAISSE UN GOÛT D'INACHEVE

ZOOM P4 à 12

- CNC/CAMEROUN : CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION DU CAMEROUN ET PRESIDENCE DU RIARC : PETER ESSOKA TRANSMET LE TEMOIN DE LA REGULATION A JOSEPH CHEBONGKENG KALABUSU
- CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA LIBERTE DE PRESSE AU CAMEROUN
- LUTTE CONTRE LE DISCOURS DE HAINE AU CAMEROUN • Pour une gestion efficace du flux d'informations au sein du RIARC : Le secrétariat exécutif joue sa partition
- ARC/CAP VERT : PROMOTION DE LA LITTERATURE MEDIATIQUE AU CAP VERT : L'AUTORITE DE REGULATION POUR LA COMMUNICATION SOCIALE EN FAIT L'UN DE SES PRINCIPAUX DEFIS
- HACA/MAROC : MEDIAS ET CRISE PANDEMIQUE : L'INCLUSIVITE ET LA PROXIMITE SONT CONSUBSTANTIELLES DE LA QUALITE DE L'INFORMATION », LATIFA AKHARBACH AU WEBINAIRE DE L'INTERNATIONAL INSTITUTE OF COMMUNICATIONS DE LONDRES
- HAAC/BENIN : ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF
- PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DES MEMBRES DU RIARC: FORTE MOBILISATION DES INSTANCES AUTOUR DE LA DYNAMIQUE

VIE DES INSTANCES P13 à 21

- CSC/BURKINA FASO : AUDIENCE DU PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION : Maître MATHIAS TANKOANO REÇOIT UNE DELEGATION DE L'OIF ET DU G5 SAHEL.
- CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION (CSC) DU BURKINA FASO : LE CREUSET « LES 48 HEURES DES FEMMES DU CSC » MARQUE L'EVENEMENT.
- CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME AU CSC BURKINA FASO : LES FEMMES DU CSC VISITENT LE HOME KISITO ET LAISSENT PARLER LEURS CŒURS.
- HAC/GUINEE : CELEBRATION DE LA JOURNEE DES FEMMES : LES FEMMES DE LA HAC NE SONT PAS RESTEES EN MARGE
- AUDIENCE A LA HAC GUINEE : LE PRESIDENT BOUBACAR YACINE DIALLO REÇOIT LES MEMBRES DU MOUVEMENT « HE FOR SHE » OU « LUI POUR ELLE »
- HACA/MAROC : CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME : LA HACA DU MAROC MARQUE L'EVENEMENT PAR UN ATELIER INTERACTIF.
- HAMA/TCHAD : AUDIENCE AU SIEGE DE LA HAMA : LE PRESIDENT DJONABAYE A REÇU LA VISITE D'UNE MISSION DE LA CEEAC AU TCHAD.
- HAAC/BENIN : ELECTION PRESIDENTIELLE DU 11 AVRIL 2021 AU BENIN : LA HAAC, HOTE DES INSTANCES SŒURS DE REGULATION DES MEDIAS D'AFRIQUE.
- AUDIENCE A LA HAAC DU BENIN : LE PRESIDENT MORETTI REÇOIT DES DELEGATIONS ETRANGERES EN MISSION D'OBSERVATION DE LA PRESIDENTIELLE DU 11 AVRIL 2021.

REGULATION EN QUESTION P22 à 30

- CSC/NIGER : GESTION DU PLURALISME EN PERIODE ELECTORALE AU NIGER: LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION (CSC) FORME SES MEMBRES
 - REGULATION DES MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE : LE ROLE DU CSC NIGER PENDANT LES ELECTIONS GENERALES DE 2020-2021.
- HAAC/TOGO : SESSION D'INFORMATION ET DE FORMATION INITIEE PAR LA HAAC TOGO : LES MEDIAS OUTILLES POUR UNE GESTION ET UNE CONSERVATION EFFICACES DU FONDS DOCUMENTAIRE.
- HAC/GUINEE : JOURNEE INTERNATIONALE DE LA LIBERTE DE LA PRESSE : LA HAC GUINEE REMET OFFICIELLEMENT LES CARTES DE PRESSE AUX PROFESSIONNELS DES MEDIAS
- HAMA/TCHAD : REGULATION DES MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE : LA HAMA ET LA MMT FORMENT LES JOURNALISTES AU PROCESSUS ELECTORAL.
- HCC/CENTRAFRIQUE : REGULATION DES MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE EN CENTRAFRIQUE : SATISFECIT DU HCC APRES LA VEILLE ELECTORALE DU 14 MARS 2021.
- SUPERVISION DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE DES LEGISLATIVES PARTIELLES DU 14 MARS 2021 EN CENTRAFRIQUE : LE HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION REÇOIT LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPEENNE.

FOCUS P 31 À 37

- HACA/MAROC : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA REGULATION DES MEDIAS AU ROYAUME DU MAROC : L'ELARGISSEMENT DE L'OFFRE TELEVISUELLE ET RADIOPHONIQUE ET LA REGULATION DES CONTENUS AUDIOVISUELS AU CŒUR DE L'ACTION DE LA HACA DU MAROC.
- CSLC/CONGO: JOURNEE MONDIALE DE LA LIBERTE DE LA PRESSE ET 30ème ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION DE WINDHOEK : LE CSLC A CELEBRE LE DOUBLE EVENEMENT AVEC SES PAIRS REGULATEURS DE KINSHASA ET DE BANGUI.
- HAMA/TCHAD : MEDIA ET RESEAUX SOCIAUX AU TCHAD : LA HAMA ORGANISE UNE JOURNEE D'INFORMATION ET D'ECHANGES SUR LE THEME •CNC/CAMEROUN : régulation des médias à l'ère du numérique : le CNC Cameroun propose une boîte à outils
- CNC/CAMEROUN : Portrait du Nouveau Président du CNC CAMEROUN : JOSEPH CHEBONGKENG KALABUSU PREND LES RENNES.
- HAAC/TOGO : portrait de M. PITALOUNANI TELOU, PRESIDENT DE LA HAAC DU TOGO : « LA PRESSE DOIT ŒUVRER AU RESPECT DES REGLES PROFESSIONNELLES POUR RELEVER LE PARI DE LA PROFESSIONNALISATION ».



RIARC

PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Independent Communications Authority of South Africa (**ICASA**)
- **Angola** : Conselho Nacional da Comunicação Social (**CNCS**)
- **Bénin** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (**HAAC**)
- **Botswana** : National Broadcasting Board (**NBB**)
- **Burkina Faso** : Conseil Supérieur de la Communication (**CSC**)
- **Burundi** : Conseil National de la Communication (**CNC**)
- **Cameroun** : Conseil National de la Communication (**CNC**)
- **Cap Vert** : Autoridade Reguladora para a Comunicação (**ARC**)
- **Centrafrique** : Haut Conseil de la Communication (**HCC**)
- **Côte d'Ivoire** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (**HACA**)
- **Gabon** : Haute Autorité de la Communication (**HAC**)
- **Ghana** : National Media Commission (**NMC**)
- **Guinée** : Haute Autorité de la Communication (**HAC**)
- **Guinée Bissau** : Conselho Nacional da Comunicação Social (**CNCS**)
- **Kénya** : Communications Authority of Kenya (**CAK**)
- **Lesotho** : Lesotho Communications Authority (**LCA**)
- **Mali** : Haute Autorité de la Communication (**HAC**)
- **Maroc** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (**HACA**)
- **Mauritanie** : Haute Autorité de la Presse Audiovisuelle (**HAPA**)
- **Mozambique** : Conselho Superior da Comunicação Social (**CSCS**)
- **Namibie** : Communications Regulatory Authority of Namibia (**CRAN**)
- **Niger** : Conseil Supérieur de la Communication (**CSC**)
- **Nigeria** : National Broadcasting Commission (**NBC**)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (**CSCA**)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (**RURA**)
- **République du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (**CSLC**)
- **Sao Tomé et Principe** : Conselho Superior da Imprensa (**CSI**)
- **Sénégal** : Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (**CNRA**)
- **Swaziland** : Swaziland Broadcasting Service (**SBS**)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulatory Authority (**TCRA**)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (**HAAC**)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (**HAMA**)
- **Tunisie** : Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (**HAICA**)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (**UCC**)
- **Union des comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuelle (**CNPA**)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (**BAZ**)

PETER ESSOKA, UN MANDAT BIEN REMPLI QUI LAISSE UN GOUT D'INACHEVE



La nouvelle est tombée au soir de ce vendredi 04 juin 2021 : Le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun a un nouveau Président et de nouveaux membres. Peter ESSOKA, ancien journaliste de la Cameroon Radio Television (CRTV), est remplacé par un autre journaliste du même organe. Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) vient ainsi de changer de Président sans que ce ne soit la Vice-Présidence qui accède à la Présidence aux termes d'une conférence des Présidents. La HACA du Maroc attend patiemment de prendre très bientôt les rennes du réseau.

Le Président ESSOKA a dirigé le CNC de novembre 2015 à juin 2021. Il a été élu Président du RIARC en décembre 2018 après en avoir assuré la Vice-présidence pendant deux années.

En prélude à son accession à la présidence du RIARC et pour s'assurer de disposer de moyens nécessaires lui permettant de jouer pleinement le rôle qui devrait lui incomber quelques mois plus tard, Peter ESSOKA a initié, en janvier 2018, une action inédite : il a convié tous les membres du Comité d'Orientation d'alors pour une mission à Yaoundé. Objectif : sensibiliser et faire le plaidoyer auprès des autorités politiques et administratives, et des médias camerounais sur :

- l'intérêt et l'utilité du CNC comme institution nécessaire à la démocratie et à la construction d'un Etat de droit dans un contexte de pluralité médiatique ;
- la célébration des vingt (20) ans du RIARC et l'organisation de la 9ème CIRCAF au Cameroun ;
- les responsabilités qui allaient incomber au CNC Cameroun dès son accession à la Présidence du RIARC dès décembre 2018.

Ce fut une parfaite réussite. Les Présidents Nana Kwasi GYAN-APENTENG du Ghana, Adam BONI TESSI du Bénin, Abdourahmane OUSMANE du Niger, Amina LENMRINI ELOUHABI du Maroc et la délégation du Togo ont, ensemble avec Peter ESSOKA, réussi le challenge. Le boulevard s'est ainsi ouvert pour le CNC Cameroun. Entre 2018 et 2019, plusieurs activités du RIARC ont été organisées avec succès par les soins et grâce à l'esprit managérial du Président ESSOKA :

- les vingt ans du RIARC ;

- la neuvième Conférence des Présidents des instances membres (9ème CIRCAF)

- le séminaire international sur la lutte contre le piratage des contenus audiovisuels via internet.

En un laps de temps, le Cameroun est alors devenu le carrefour de rencontres des régulateurs africains, parfois pour des échanges bilatéraux.

Grâce à son ancrage dans les arcanes du pouvoir camerounais, Peter ESSOKA, alors qu'il accédait à la présidence du RIARC, a pu inscrire tous les anciens Présidents et Secrétaires Exécutifs du RIARC encore vivants dans l'ordre National de mérite du Cameroun. Plus d'une dizaine de médailles ont été décernées aux personnalités de divers pays ayant servi le Réseau à la soirée de gala marquant le vingtième anniversaire de ce dernier.

Aux rencontres de Yaoundé, s'ajoutent plusieurs autres activités organisées sous l'égide du Président du RIARC, Peter ESSOKA. Il a aussi représenté le réseau à bien de rencontres internationales.

Peter ESSOKA a su bien animé son mandat qui aurait pu se terminer en apothéose en décembre 2020. C'était sans compter avec la pandémie du COVID-19 qui est venu changer la donne. En raison des affres du coronavirus, la 10ème CIRCAF qui devrait consacrer la fin du biennium ESSOKA a été reportée. Dans sa soif de transmettre le pouvoir à la HACA Maroc, ESSOKA a même insisté pour organiser une réunion du Comité d'Orientation en avril 2021 afin de redéfinir de nouvelles modalités pour le développement du réseau. Le coronavirus l'en a empêché en le déclarant positif au test et en fermant l'espace aérien marocain.

Peter ESSOKA s'est battu jusqu'au dernier moment de son mandat pour tenir haut et allumé le flambeau de la régulation des médias en Afrique. Il aurait souhaité transmettre de mains propres le témoin à sa Vice-présidente. Ses vœux ne seront pas exaucés, ce qui laisse un goût d'inachevé.

Votre départ du CNC n'est pas facile à accepter. Longue vie à vous cher Président et collègue Peter ESSOKA. Votre personne et vos actions resteront à jamais gravées dans les annales du RIARC et dans les mémoires de nous tous régulateurs, vos pairs.

Rémi Prosper MORETTI

Cotonou - République du Bénin
cordinationseriarc@yahoo.fr
Tél. : +229 21312109/21312659

Directeur de Publication

Peter ESSOKA,

Président en exercice du
RIARC

Directeur de Publication délégué

M. Rémi Prosper MORETTI,
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

**Mme Odile HOUNSA
DEHOUMON,**

Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Edition

**M. Mohamed AZIZOU
YACOUBOU,** Assistant de la
Coordonnatrice
du SE/RIARC

Rédacteurs

**Mme Odile HOUNSA
DEHOUMON**

**Mme Bilkiss LAFIA-KODA
Mme Monique AGONGLO
Mme Edwige ASSOGBA**

**M. Anatole TOLOHIN
M. Mohamed AZIZOU
YACOUBOU
M. Mikaila TOKO**

Infographie et mise en ligne

Mme Monique AGONGLO,
Webmestre du RIARC

Assistant technique pour la mise en ligne

M. Adil BOURBATE,

Hebergement et entretien du site

HACA Maroc



CNC/CAMEROUN

PETER ESSOKA TRANSMET LE TEMOIN DE LA REGULATION A JOSEPH CHEBONGKENG KALABUBSU DES ENTREPRISES DE PRESSE

Comme une trainée de poudre la nouvelle s'est rapidement répandue sur la toile le 04 juin 2021. Le Chef de l'Etat du Cameroun vient de nommer de nouvelles personnes au Conseil national de la Communication (CNC). Monsieur Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, journaliste à la Cameroun Radio Television (CRTV) succède ainsi à Monsieur Peter ESSOKA, alors Président en exercice du RIARC.

Jusqu'à sa nomination, Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, après une carrière bien remplie de reporter et journaliste sportif, anime sur les antennes de la télévision gouvernementale, le programme de débat dominical « Press Hour ».

Outre le Président, le CNC connaît également le renouvellement de la majorité de son équipe dirigeante. Six nouveaux membres prennent la tauge de régulateurs des médias camerounais. Il s'agit de : Rolande Keugong Ngeuken, Barya Ndao, Serge Ngando Ntone, Enow Tanjong, Michel Moindel Ngol et Oumarou Monglo. Toutefois, de l'ancien Conseil, Messieurs René Mvotto Obounou (vice-président) et Guibaï Gatama, nommés respectivement en

novembre 2015 et en mars 2016, restent en fonction. Aussi, Monsieur Jean Tobie HOND, Secrétaire Général de l'Institution, nommé au même titre que l'ancienne équipe, est-il reconduit dans ses fonctions.

Par ailleurs, les dispositions du décret du 23 janvier 2012 portant réorganisation du CNC stipulent que celui-ci est chargé de veiller au respect des lois en matière de communication sociale ; de l'éthique et de la déontologie professionnelle ; de la paix sociale, de l'unité et l'intégration nationales dans tous les médias ; de l'égalité d'accès aux médias, notamment en période électorale ; de la liberté et de la responsabilité des médias.

Le CNC rend régulièrement des décisions à l'encontre des journalistes indécents et organes



M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, nouveau Président du CNC Cameroun.



M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, nouveau Président du CNC Cameroun.

de presse pour des manquements professionnels.

Pour rappel, Monsieur Peter ESSOKA a été nommé en novembre 2015 par le Président de la République Paul BIYA dont il est l'interprète et le traducteur personnel. Président de l'ONG Trauma Center-Cameroun, Coordinateur-médias du Programme National de Gouvernance et Interprète de langue anglaise des discours du Président de la République à la radio et à la télévision, Peter ESSOKA a dirigé le CNC de Novembre 2015 à juin 2021 après avoir été Vice-président de cette

institution pendant deux ans.

En 2018, il a été élu Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) après en avoir assumé les fonctions de Vice-président pendant deux années. N'eut été l'avènement de la pandémie du coronavirus et ses corolaires, Le Président ESSOKA aurait transmis les rennes du réseau à la Vice-présidente, Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc

✉ Odile HOUNSA DEHOUMON

CNC/CAMEROUN

CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA LIBERTE DE PRESSE AU CAMEROUN

PLAIDOYER DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION SUR L'URGENCE DE GARANTIR LA VIABILITE ECONOMIQUE

A la faveur d'un déjeuner de presse sur la viabilité économique des entreprises organisé dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de la Liberté de Presse le 03 mai 2021, le Conseil National de la Communication (CNC) veut cristalliser l'attention sur la précarité financière des journalistes qui devient de plus en plus préoccupante avec la crise sanitaire à Covid 19. L'instance de régulation de la communication sociale au Cameroun dresse le tableau de la situation au Cameroun qui est à la source du manque de professionnalisation qui gangrène le secteur.



Au milieu M. Peter ESSOKA, Président du CNC Cameroun, entouré des membres de son cabinet, entrain de répondre aux hommes des médias

Le 03 mai 2021, la Journée Mondiale de la Liberté de la Presse a été célébrée dans un contexte où la résilience économique des entreprises de presse face aux affres de la crise sanitaire continue de susciter le débat. Les effets de cette pandémie sur le secteur des médias ont été dramatiques : la disparition de la publicité, la rareté du papier du fait de l'avènement du télétravail, le faible accès à l'information. Au Cameroun, ces faits sont venus exacerber une situation déjà précaire et délicate. Des impayés de salaire sur plusieurs mois, des frais de logistique obligatoires dans une rédaction transformés en

précieux sésame, des années d'exercice sans contrat valide encore moins de sécurité sociale. La crise sanitaire a révélé au goût du jour la précarité dans la presse camerounaise. C'est d'ailleurs pour cette raison que des patrons de médias ont envisagé de saisir l'opportunité de la Journée Mondiale de la Liberté de la Presse pour manifester leur frustration à travers une marche pacifique de protestation. Ils exigeaient ainsi l'exécution des recommandations des états généraux de la communication au Cameroun de 2012, la mise sur pied de mesures pour soutenir la résilience de la presse à capitaux privés dans le cadre

de la crise sanitaire. Si la grève n'a pas été effective, il n'en demeure pas moins que l'opinion publique n'est pas restée silencieuse face à cette actualité. Les débats y relatifs ont permis de dresser un constat sur l'effet déstabilisant de la précarité financière des entreprises de presse sur le professionnalisme des équipes rédactionnelles.

La viabilité économique des médias : gage d'une professionnalisation du secteur Parler de journaliste libre et digne ressemble plus à un mythe qu'à une réalité car l'on assiste pour la plupart de temps à un journalisme à gage. La clochardisation des

professionnels de la presse ainsi observée, permet de manipuler l'information à volonté par les uns et de faire du chantage pour les autres. Derrière cette indigence du journaliste se cache aussi la question de la formation. Jusqu'ici, un flou très sérieux existe sur la délivrance du statut de journaliste. A ce sujet il convient de rappeler que contrairement aux autres pays, selon la réglementation en vigueur, notamment le décret N°2002-2170-PM du 09 décembre 2002 fixant les modalités de délivrance de la carte de presse, l'organe de régulation n'est pas en charge de la délivrance du document mais intervient par ses avis et

CNC/CAMEROUN

recommandations dans le cadre de son retrait. Par ailleurs, un regard sur les locaux abritant les médias, sur l'esthétique, le matériel de travail, la nature du personnel journaliste suscite une vive interrogation sur la nature du système économique mis en place par les promoteurs desdits médias. De plus, le décalage qui existe entre le niveau de vie des directeurs de publication et celui de leurs employés mérite un questionnement sérieux. On se demande alors si le modèle économique de la presse privée ne repose pas sur l'exploitation des employés qui pour la plupart n'ont pas de couverture sociale, d'assurance maladie encore moins de salaire conséquent.

Pourtant, des médias viables sont des acteurs primordiaux dans la protection de la liberté d'expression en général. Même si les changements économiques et politiques susmentionnés ont rendu la production d'un journalisme de qualité plus difficile, il existe toujours une forte demande pour ce dernier. C'est pourquoi le développement des médias doit être entrepris avec toutes les parties prenantes de la société. Au



M. Peter ESSOKA, Président du CNC du Cameroun, Président en exercice du RIARC

Cameroun, c'est l'arrêté N°017/MINCOM/CAB du 23 septembre 2002 du Ministre de la Communication qui a institué l'aide publique à la presse privée au Cameroun était un début de solution. Malheureusement elle s'est vite transformée en désillusion jugée insuffisante pour certains, dérisoire pour d'autres. On pourrait aussi s'interroger sur les formes que pourraient prendre cette aide afin d'être plus efficace pour une presse privée plus forte, gage d'une

démocratie améliorée. Le but est de trouver des stratégies appropriées au contexte pour rendre les médias plus viables, garantir la liberté d'expression. Ainsi dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de la Liberté de Presse, le Conseil National de la Communication (CNC) a organisé un déjeuner de presse meublé par deux grandes interventions thématiques: « Problématique de la viabilité économique des Médias » et « Politiques

et mesures économiques d'accompagnement de la presse privée au Cameroun ». Le déjeuner de presse qui a mobilisé un parterre de journalistes et d'acteurs au développement a donné lieu à des recommandations visant à extirper les journalistes de la précarité actuelle dans laquelle ils se trouvent et à mettre sur pied des conditions et des facilités nécessaires à une bonne pratique professionnelle

✉ Gaëlle ABOUI

CNC/CAMEROUN

LUTTE CONTRE LE DISCOURS DE HAINE AU CAMEROUN

LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION TOUJOURS AVANT-GARDISTE

Avec l'appui de quelques partenaires nationaux et internationaux, le Conseil National de la Communication s'est fortement déployé sur le champ de la lutte contre le discours de haine au Cameroun en ce début d'année 2021.



Photo de famille des membres du Conseil National de la Communication (CNC) Cameroun et ceux de la Commission Nationale de Promotion du Bilinguisme et Multiculturalisme (CNPBM)

La lutte contre la propagation du discours de haine a constitué le cheval de bataille du Conseil National de la Communication en ce début d'année 2021. Celle-ci a d'ailleurs débuté sur les chapeaux de roue au sein de l'instance de régulation avec la tenue des partielles des élections régionales dans le département de la Menoua, Région de l'Ouest Cameroun. En effet, dans ce département, les deux composantes sociologiques de la localité de Santchou s'affrontent au quotidien dans une lutte de leadership : les bamiléks majoritaires à 70 % affirment leur suprématie et les Mbo'ó minoritaires se sentent marginalisés. Cette frustration a souvent conduit les Mbo'ó à revendiquer une unité administrative exclusive. Concernant les élections, les deux composantes ne s'accordent pas sur la liste devant représenter le commandement traditionnel du département au Conseil Régional.

Malheureusement, les affrontements entre les deux communautés sont alimentés par les médias émettant dans la zone, notamment les radios communautaires qui sont utilisées par les élites comme armes pour combattre leurs adversaires politiques. Sur la base de rapports de monitoring faisant état des velléités de boycott du scrutin et de déstabilisation de la paix sociale par des messages haineux dans les médias dans le dit département

à l'aune de l'échéance électorale, le CNC a effectué une descente de travail dans cette partie du Cameroun. Il était question de s'y entretenir avec les professionnels des médias notamment ceux des radios communautaires sur la thématique : « paix, médias et élections : la contribution des radios communautaires ».

Dans le même sillage, le Conseil National de la Communication a pris activement part à la campagne de lutte contre la propagation du discours haineux et xénophobe lancé le 05 mars 2021 par la Commission Nationale de Promotion du Bilinguisme et Multiculturalisme (CNPBM). Depuis quelques années déjà, l'écho du discours de haine résonne de plus en plus au Cameroun, amplifié par les crises que connaît le pays dans la zone anglophone. Une situation qui porte de plus en plus atteinte à la paix sociale parce que générant rejet et haine. Pour refouler le spectre de la « radio mille collines du Rwanda » qui semble ainsi planer sur le Cameroun, les institutions du pays érigent des plateformes de collaboration pour contrecarrer la menace. Soucieux de remplir ses missions de protection de la paix sociale et l'unité nationale, le Conseil National de la Communication de concert avec la commission sus évoquée s'est engagé dans cette lutte. Car malheureusement, certains médias sont devenus les foyers de ces appels à la haine et à la division.

Des séances de travail ont été multipliées entre le CNC et la CNPBM dans le but de formuler diverses recommandations pour enrayer le mal. Ladite campagne qui fait intervenir la société civile, les jeunes, un certain nombre d'associations, les entreprises relevant du secteur de la communication, les organes de presse durera trois (03) mois au terme desquels une évaluation des effets escomptés sera effectuée. Au-delà de tout cela, le Conseil National de la Communication, toujours avant-gardiste, avait engagé depuis fin novembre 2020, un projet avec l'Unesco dans le cadre du programme Coronavirus facts. Ledit programme qui vise la lutte contre les messages de manipulation dans le cadre de la crise sanitaire à Covid 19 attribue au Conseil des activités de promotion du reportage professionnel donc respectueux des exigences éthiques et déontologiques. Au regard de l'évolution de l'actualité sur la pandémie avec l'arrivée du vaccin qui suscite de nombreuses polémiques, La réflexion qui se poursuit à ce jour entre les deux parties converge de plus en plus vers la mise sur pied d'une activité de sensibilisation des médias contre le discours haineux.

✉ Gaëlle ABOUI

ARC/CAP VERT

PROMOTION DE LA LITTÉRATURE MÉDIATIQUE AU CAP VERT

L'AUTORITÉ DE RÉGULATION POUR LA COMMUNICATION SOCIALE EN FAIT L'UN DE SES PRINCIPAUX DÉFIS

L'effort pour la promotion de la littérature médiatique du citoyen, la lutte contre les fake news et l'attention aux particularités des nouvelles plateformes d'information sont pour Mme Karine Andrade, membre de l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) les trois défis majeurs du Règlement pour la liberté de la presse et des médias au Cap-Vert.

En ce qui concerne la promotion de la littérature médiatique du citoyen/consommateur d'information, l'ARC a organisé des conférences dans divers établissements d'enseignement visant à promouvoir la littérature et la culture d'information des jeunes, leur permettant notamment de distinguer la véracité des informations qu'ils consomment, ce qui nous amène au deuxième défi qui est celui des fake news », explique Karine ANDRADE, membre du Conseil Régulateur des médias.

Dans cet aspect, poursuit la conseillère, l'ARC a procédé à l'instruction des processus de plainte, en cherchant, à travers des recommandations ou même à travers des procédures administratives d'infraction, à encourager les Médias à toujours rechercher l'exactitude de l'information, guidés par des critères de véracité, exigence, d'impartialité et d'exemption et appliquer des sanctions lorsqu'il existe des infractions.

"En plus des fake news, la venue des nouvelles plateformes médiatiques représentent des nouveaux défis. Aujourd'hui, une grande partie de l'information est disponible en ligne, la réglementation devra donc tenir compte les particularités de l'information transmise via le web", estime-t-elle.

Plus d'autonomie et d'indépendance Karine Andrade a assuré que l'autonomie et l'indépendance de l'Autorité de Régulation se sont considérablement améliorées avec l'approbation des nouveaux statuts de l'ARC en décembre 2020, avec l'état prévisionnel des recettes de l'ARC à 15% de la valeur des droits de licence et d'attribution de fréquences aux stations de radio et de télévision facturés par l'entité de télécommunications, le transfert à l'ARC des compétences de



Mme Arminda BARROS, Présidente de l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert

licence de l'attribution des titres d'autorisation de radio et de télévision et des attributions d'incitations de l'État, qui étaient des attributions de la DGCS (Direction Générale de la Communication Social).

Un autre changement important du point de vue du traitement des processus a été l'uniformisation des règles de computation des délais des différentes procédures prévues, ainsi que des délais de remise des rapports sur la régulation, le pluralisme politique et la couverture médiatique des élections.

« A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'évaluer l'impact de ces changements sur l'activité de l'ARC, étant donné que seulement quatre mois se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la législation » dit-elle.

La Conseillère dédramatise la baisse de deux points du Cap-Vert dans le rapport des Reporters sans Frontières, au motif que les aspects mis en avant dans le rapport sont les mêmes que

l'année précédente.

« Cette analyse nous amène à conclure que, du point de vue qualitatif, le pays n'a pas régressé, mais que d'autres pays ont amélioré leur indice, d'où leur remontée dans le classement, car le rapport tient compte de cette dynamique », défend-elle.

La pratique de l'autocensure à laquelle fait référence le document des RSF, en particulier dans les organismes publics, est due, selon Karine Andrade, au fait que l'État continue d'être le plus grand employeur dans le domaine des médias au Cap-Vert.

« Bien qu'il n'y ait pas de mécanismes au niveau de la législation qui favorisent l'autocensure, celle-ci existe, et a été signalée dans plusieurs rapports. Une façon de mettre fin à cette situation est d'encourager la création d'entreprises privées qui, avec l'État, peuvent embaucher des professionnels des médias, en encourageant la qualité professionnelle et la formation plutôt que l'autocensure », recommande Karine Andrade, ajoutant que pendant les six années de son mandat, l'ARC a reçu de nombreuses plaintes de journalistes et d'autres professionnels des médias et a émis des délibérations, des recommandations et des directives, sur des questions relevant de sa compétence.

« Les autres questions ont été transmises aux entités ayant les attributions résultant de la loi, à savoir la Commission de carte professionnelle et l'AJOC (Association Syndicale des Journalistes au Cap Vert) ». Édition imprimée de l'Expresso das Ilhas n° 1013 du 28 avril 2021 António Monteiro, 3 mai 2021 / article online <https://expressodasilhas.cv/pais/2021/05/03/promocao-da-literaciamediatica-e-um-dos-principais-desafios-da-arc-karine-andrade/74564>



Mme Karine ANDRADE, membre du Conseil Régulateur des médias.

HACA/MAROC

MEDIAS ET CRISE PANDEMIQUE

« L'INCLUSIVITE ET LA PROXIMITE SONT CONSUBSTANTIELLES DE LA QUALITE DE L'INFORMATION », LATIFA AKHARBACH AU WEBINAIRE DE L'INTERNATIONAL INSTITUTE OF COMMUNICATIONS DE LONDRES

« Du point de vue des instances de régulation, la crise pandémique de la Covid 19 a été très riche en enseignements pour les médias aussi bien en ce qui concerne leurs pratiques professionnelles qu'au niveau de leurs relations au public et aux citoyens en général » a déclaré Mme Latifa Akharch, Présidente de la HACA lors de son intervention au webinaire sur le thème de « la transformation numérique en période post-pandémie », organisé le 24 mars 2021 par l'International Institute of Communications (IIC) basé à Londres.

Intervenant dans le cadre d'un panel consacré à l'avenir des contenus audiovisuels à l'ère de la convergence numérique, Mme Latifa Akharch a affirmé qu'au cours de cette crise inédite, il est apparu que « Informer c'est surtout réduire la complexité des faits et déconstruire la narration manipulative. De ce fait, l'apport des médias ne peut, dans le contexte de la communication globale digitalisée, se limiter à rapporter l'information, même en masse, même en continu. Cet apport englobe forcément la sensibilisation du public aux risques de manipulation, des théories complotistes et de l'infoc ».

La Présidente de la HACA a par ailleurs affirmé que

« le journalisme de proximité a une valeur stratégique notamment en période de crise, où l'inclusivité et la proximité apparaissent comme consubstantielles de la qualité de l'information ».

Concernant l'apport spécifique du service public de l'audiovisuel, Mme Akharch a rappelé qu'« il s'est positionné, dans l'intérêt général, comme un service d'information sanitaire fiable et de sensibilisation responsable, notamment dans un contexte d'amplification médiatique de la crise pandémique qui a suralimenté la peur publique et ouvert la voie à l'instrumentalisation ».

Concernant la transition digitale des médias classiques, sujet qui figure parmi les enjeux prioritaires discutés au sein du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication, Mme Akharch a déclaré que « la pandémie est un nouveau moteur pour cette transition », la majorité des opérateurs audiovisuels marocains a-t-elle ajouté, ont déclaré à la HACA que la crise pandémique a créé un nouveau momentum dans leur mutation numérique et installé de nouveaux réflexes à ce niveau », notant que « Les performances digitales réalisées pendant la pandémie par les médias classiques constituent un indicateur positif de leur capacité future à se positionner dans le monde multi-écrans qui est déjà le nôtre ».

En conclusion, elle a rappelé que la responsabilité sociale des médias est la base de leur crédibilité et que la régulation



Mme Latifa AKHARCH (dans le coin supérieur droit), Présidente de la HACA en direct avec plusieurs autres panélistes

à l'ère de la communication globale sert résolument l'intérêt général. Ce panel était constitué de M. Nouri LAJMI, Président de la HAICA de Tunisie, M. Taha Yucel, Membre du Conseil de l'instance de régulation audiovisuelle turque (RTUK), Mme Elena Scaramuzzi, experte internationale dans le domaine de la réglementation et des lois de concurrence dans le secteur des médias ainsi que M. Aynon Doyle, Directeur des études au sein de Multichoice, premier opérateur TV privé en Afrique du Sud.

Il est à noter que le Forum des Télécommunications et des Médias, organisé les 23 et 24 mars 2021, a proposé divers panels et ateliers interactifs sur les expériences des instances de régulation et opérateurs de l'industrie des médias et des télécommunications issus de la région MENA en matière de politiques réglementaires et leurs rapports au phénomène de la convergence numérique dans un contexte de pandémie mondiale.

La HACA est membre depuis 2016 de l'International Institute of Communications, un think-tank international qui a été créé il y a un demi-siècle. Il réunit plus d'une centaine de représentants gouvernementaux, organes de régulation et acteurs de l'audiovisuel et des télécommunications issus de très nombreux pays sur les cinq continents

La Direction de la Coopération Internationale

HAAC/BENIN

ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF

De mars à mai 2021, le Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC) n'a pas manqué de jouer son rôle d'interface entre ses Instances membres.



M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC du Bénin et Secrétaire Exécutif du RIARC

En début du mois de février 2021, le Président du Conseil Supérieur de la Communication (CNC) du Cameroun et Président en exercice du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), Monsieur Peter ESSOKA, a adressé une correspondance au Secrétaire Exécutif lui proposant la convocation d'une réunion du Comité d'Orientation. Au terme des échanges entre les deux Autorités, la date du 08 avril 2021 a été retenue pour que les Présidents d'instances membres concernés se retrouvent à Cotonou pour réfléchir sur de nouvelles modalités de relance des activités du réseau. Malheureusement, la rencontre n'a pas pu se tenir pour cause de COVID-19.

Il faut noter également que dans le cadre des échanges d'expériences entre Instances membres du RIARC, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin et Secrétaire Exécutif

du RIARC, Monsieur Rémi Prosper MORETTI a invité ses homologues à la supervision de la couverture médiatique de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 au Bénin. Entre autres instances ayant fait le déplacement de Cotonou, il y a le CSC du Burkina-Faso, la HACA de la Côte d'Ivoire, le CSLC du Congo Brazzaville, la NMC du Ghana, le CSC du Niger, la HAC du Mali, la HAICA de la Tunisie, le CNRA du Sénégal et la HAAC du Togo.

Enfin, suite au décès du Président de la République du Tchad, le Secrétaire Exécutif a adressé une lettre de condoléances au Président du Haut Conseil de la Communication (HCC) du Tchad.

Edwige ASSOGBA

HAAC/BENIN

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DES MEMBRES DU RIARC

FORTE MOBILISATION DES INSTANCES AUTOUR DE LA DYNAMIQUE.

Dans la mise en exécution de l'alinéa 3.3 de l'article 3 du Règlement Intérieur et Financier du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin en Charge du Secrétariat Exécutif du RIARC (SE/RIARC) émet par ses services compétents des avis de recouvrement des cotisations statutaires et des arriérés. Les avis sont transmis à l'adresse des Instances Membres au début du mois de janvier de chaque année. Le montant annuel de la cotisation est fixé à mille cinq cent (1.500) dollars US. Ainsi, au début du mois de janvier de l'année 2021, des correspondances ont été envoyées en direction des pays membres. Quelques semaines plus tard, les Instances Membres ont commencé à se manifester par un vaste mouvement d'opérations de transaction financière. Ouvert dans les livres de la Société Générale Bénin, le compte bancaire du RIARC a enregistré plusieurs rapatriements de devises.

A l'entame, l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert et la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, qui sont à jour jusqu'en 2020, ont honoré leur engagement au titre de l'année 2021. Chacune d'elles a versé dans le compte bancaire du RIARC la somme de mille cinq cent (1.500) dollars US. Le Secrétaire Exécutif du RIARC leur a établi une quittance de versement et envoyé un accusé de réception et de remerciement. La mobilisation a continué de porter ses fruits. L'appel du Président de la HAAC Bénin continue d'attiser les appétits. Les Instances se bousculent au paiement. La Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali a annoncé le paiement par la transmission au Secrétaire Exécutif du RIARC des pièces justificatives du transfert, mettant ainsi en pratique la procédure tant souhaitée pour faciliter la prise en charge des dépôts par la comptabilité, l'établissement de la quittance ainsi que l'accusé de réception et de remerciement du SE/RIARC. A jour dans le paiement des cotisations jusqu'en 2020, la HAC du Mali a payé la cotisation annuelle au titre de l'année 2021. Avec cette performance, elle rejoint ses homologues du Cap Vert et du Maroc. Les documents comptables du SE/RIARC liés à l'opération sont adressés à la HAC Mali. Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso s'est lui aussi acquitté de ses cotisations. Il s'est mis à jour en versant dans le compte bancaire du Réseau la somme de trois mille (3.000) dollars US. Il a aussi payé pour l'année 2021 et soldé l'arriéré



M. Peter ESSOKA, Président du CNC du Cameroun, Président en exercice du RIARC

de 2020. Demeurée stable depuis un temps, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire a marqué son retour par le paiement de la contribution annuelle de 2021. La quittance et l'accusé de réception et de remerciement du SE/RIARC ont été envoyés à son adresse. Au fur et à mesure que le temps passe, la moisson ne cesse d'augmenter. L'Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de la Tunisie s'est mis à jour par le paiement de l'année en cours. Le National Media Commission (NMC) du Ghana, à l'occasion de la mission de supervision de la campagne médiatique pour l'élection présidentielle du 11 avril 2021, a honoré ses engagements sur plusieurs années. Il a effectué un dépôt en espèce de quatre mille cinq cent (4.500) dollars US qui re-

présente le paiement de l'année en cours et les arriérés de 2019 et 2020. Le NMC du Ghana s'est totalement mis à jour.

En somme, le bilan à mi-parcours est très satisfaisant. Sept Instances ont payé leur cotisation statutaire au cours de la période des cinq premiers mois de l'année 2021. Enthousiasmé par les performances réalisées, le Secrétaire Exécutif du RIARC a réitéré à ces instances, au nom du Président en Exercice et en son nom propre, ses vives et chaleureux remerciements et félicitations tout en invitant les autres à suivre ce bon exemple. Il a par ailleurs suggéré qu'après paiement l'Instance mette à la disposition des services compétents du RIARC les documents y afférents pour la tenue de la comptabilité.

✉ Mikaila TOKO

Les premières lueurs d'une aube annoncée

Les régulateurs ont veillé
 La vigilance a payé
 Les médias ont compris
 Les dérapages sont finis
 La Presse a ri
 L'Autorité a souri
 Les faitières ont applaudi
 Puis on entendit un grand cri
 C'était le cri d'agonie
 De la pagaille blessée à mort
 Et de la hache de guerre
 adulée à tort
 On sonna le cor
 Et les dépouilles furent jetés
 par-dessus bord
 Oui, la turbulence s'est
 apaisée
 Et l'ordre et la discipline se
 sont installés
 Désormais règnent le
 professionnalisme
 Le respect des textes et la
 considération de l'Autorité
 Dans un bain odorant nage
 la vérité
 Loin de la puanteur
 des falsifications et des
 cataclysmes.

Là est le rêve cher au poète
 Vision qui s'enfante déjà
 Au gré des campagnes médiatiques sans scories
 Bientôt on fera la fête
 Dans la famille unie de la Communication
 On lèvera les verres à l'envers
 Pour conjurer à jamais le sort de la division

✍ Anatole TOLOHIN



CSC/BURKINA FASO

AUDIENCE DU PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION

Maître MATHIAS TANKOANO REÇOIT UNE DELEGATION DE L'OIF ET DU G5 SAHEL

Le président du Conseil supérieur de la communication (CSC), Me S. Mathias TANKOANO, a reçu une délégation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et du G5 Sahel conduite par Madame Aline KOALA, chargée de mission au ministère des Affaires Etrangères et point focal du projet « Radio Jeunesse Sahel ». Il s'agissait pour elle de venir présenter au CSC le projet « Radio Jeunesse Sahel » et solliciter son accompagnement.



Au premier plan en habit tissé coiffé d'un chapeau noir, Me Mathias TANKOANO, Président du CSC Burkina Faso.

Les émissaires de l'OIF et du G5 Sahel ont présenté au Président du CSC et à ses collaborateurs, le Conseiller Eugénie Séraphine YAMEOGO, le Directeur de cabinet, Boureima DIALLO, la chargée d'études, Sabine SANOU et le Directeur des autorisations et des déclarations, Boukaré OUEDRAOGO, le projet conjoint OIF-G5 Sahel. Ce projet communautaire et transnational consiste à créer

la « Radio Jeunesse Sahel », une radio panafricaine qui sera, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, un moyen de consolider les liens entre l'ensemble de la jeunesse des cinq pays du G5 Sahel.

Etant donné que ce projet aura des implications juridiques et administratives, le CSC qui est l'instance de régulation des médias au Burkina Faso, aura en charge de gérer ces aspects. Il s'agit,

concrètement, de permettre que la fréquence 95.3MHz de la radio jeunesse soit utilisée pour la « radio Jeunesse Sahel », radio mère qui diffusera ses programmes dans les autres régions du pays par des fréquences relais et aussi dans les autres pays du G5 Sahel. En réponse, le président du CSC a assuré les délégués de l'expertise et de l'accompagnement de son institution pour la réalisation de ce projet. Il a, séance tenante, instruit ses services techniques à engager dès la semaine prochaine les consultations avec l'équipe de l'OIF et à en étudier la faisabilité.

Toutefois, il a noté le problème des fréquences relais qui peut se poser et a souhaité que la même fréquence puisse servir de relais dans les autres régions.

Il a également assuré de sa disponibilité à collaborer avec ses homologues de la sous-région dans le cadre du Réseau francophone des régulateurs des médias et du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) pour la réalisation du projet.



Face à face Me S. Mathias TANKOANO, Président du CSC Burkina Faso Madame Aline KOALA, chargée de mission au ministère des Affaires Etrangères et point focal du projet « Radio Jeunesse Sahel » en train de signer protocole d'accord du projet de création de la radio panafricaine

La Direction de la Communication et des Relations Publiques

CSC/BURKINA FASO

CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION (CSC) DU BURKINA FASO

LE CREUSET « LES 48 HEURES DES FEMMES DU CSC » MARQUE L'ÉVÈNEMENT

Le Conseil supérieur de la communication (CSC) a commémoré, en différé, la 164^e Journée internationale des droits de la Femme, sous l'appellation « Les 48 heures des femmes du CSC ». L'évènement s'est déroulé les 25 et 26 mars 2021 sous la présidence de Me Mathias TANKOANO, Président du CSC, et le parrainage de Mme Sika KABORE, Présidente de la Fondation KIMI, épouse de Son Excellence Monsieur Rock Marc Christian KABORE. La première journée de ces 48h a été marquée par une conférence et une séance d'aérobic.

La cérémonie d'ouverture des « 48 heures de la Femme du CSC » a été présidée par le vice-président du CSC, Abdoulazize BAMOGO, représentant du président du CSC en déplacement, en présence de la représentante de la marraine Sika KABORE, Mme Mariam NONGUIERMA, présidente de l'association des sages-femmes et maïeuticiens du Burkina FASO.

Le vice-président a, avant de déclarer « Les 48h de la Femme du CSC » ouvertes, salué l'initiative des femmes à célébrer cette année encore la Journée internationale des droits de la Femme au CSC à travers une série d'activités dont la conférence de sensibilisation sur les cancers féminins. Au regard de l'amplitude de ces cancers et de leur impact sur la famille et la société, il a réaffirmé le soutien des hommes de l'institution à l'endroit des femmes et souhaité qu'elles se mobilisent pour se faire dépister des cancers du col de l'utérus et du sein.

Pour la représentante des femmes du CSC, madame le Conseiller Séraphine YAMEOGO, cette année, « Les femmes du CSC ont choisi de s'investir particulièrement pour la préservation de leur état de santé dont sont tributaires leurs performances professionnelles et toutes leurs activités sociales ».



La tribune officielle lors de la cérémonie d'ouverture avec au milieu, M. Abdoulazize BAMOGO, Vice-président du CSC.

Mme Mariam NONGUIERMA a, quant à elle, insisté sur la nécessité du dépistage pour prévenir ou pour guérir des cancers du col de l'utérus et des seins. « Les femmes doivent s'approprier les techniques de dépistage du cancer du sein, se faire dépister pour le cancer du col de l'utérus et s'engager ensemble pour que le cancer n'endeuille plus nos familles », a-t-elle martelé. Elle s'est engagée, au nom de la marraine Sika KABORE, à accompagner les femmes du CSC pour l'organisation, dans les prochains jours, d'une séance de dépistage à leur profit et au profit des épouses du personnel

masculin. Après la cérémonie d'ouverture, place a été faite à la conférence proprement dite. Le thème « Femme et santé : problématique et prise en charge des cancers féminins », a été développé par le Pr Aboubacar BAMBARA, chef de service oncologie et anthologie du centre hospitalier universitaire de Bogodogo, membre de la Fondation KIMI. Les femmes du CSC ont ainsi été sensibilisées sur les réalités et les complications liées au cancer du col de l'utérus et au cancer du sein, et l'importance de se faire dépister à temps afin de prévenir ou de guérir de ces cancers.

Cette première journée s'est vue clôturer par une séance d'aérobic à laquelle tout le personnel a été convié. Par cette activité sportive, les femmes du CSC ont voulu encourager la pratique régulière du sport pour rester en bonne santé. Elles ont été enchantées de voir le président du CSC, Me Mathias TANKOANO, le vice-président, Abdoulazize BAMOGO, le Directeur de la communication et des relations publiques, Hamidou IDOGO, le Directeur des ressources humaines, Hervé TAPSOBA, et d'autres hommes du personnel y prendre part. Elles ont formulé le vœu de voir instituer au CSC la pratique hebdomadaire du sport

La Direction de la Communication et des Relations Publiques



Vue partielle des participants qui sont prioritairement le personnel du CSC Burkina Faso.

LES FEMMES DU CSC VISITENT LE HOME KISITO ET LAISSENT PARLER LEURS CŒURS

Dans la matinée du vendredi 26 mars 2021, les femmes du Conseil supérieur de la communication (CSC) ont fait un don aux enfants du centre d'accueil Home Kisito. Après la visite de Home Kisito, elles ont visité le musée national. Ces activités entrent dans le cadre des « 48h de la Femme du CSC » pour célébrer la Journée internationale des droits de la Femme, en différé, au CSC.



Les femmes du CSC Burkina Faso, toutes drapées dans le pagne tissé font un don de divers produits aux enfants du centre Home Kisito.

Au deuxième jour des "48h de la Femme du CSC", les femmes du CSC sont allées rendre visite aux orphelins et enfants retrouvés de centre Home Kisito. A leur arrivée, elles ont fait à ces enfants un don composé de lait, de couches, de mil et de savon. Pour la commémoration de la 164e Journée des droits de la Femme, les femmes du CSC ont voulu poser un acte

altruiste. Elles ont été sensibles à la cause des enfants recueillis à Home Kisito et ont laissé parler leurs cœurs. Elles ont cotisé, avec les hommes du CSC, pour pouvoir leur apporter un soutien.

Ensuite, elles sont allées visiter le musée national. A travers la visite guidée faite par OUATTARA Oumar, les femmes ont découvert la richesse culturelle du Burkina Faso,

aussi bien sur le plan vestimentaire que sur les us et coutumes.

Le clou des « 48 heures de la Femme du CSC » a été la soirée dansante qu'elles ont organisée au sein de l'institution. Là les femmes se sont laissées emporter par les sonorités et ont, pendant quelques heures, esquissé des pas de danse.

En rappel, "Les 48h de la Femme du CSC" ont été placées sous la présidence du premier responsable de l'institution, Me Mathias TANKOANO, et le parrainage de madame Sika KABORÉ, présidente de la Fondation KIMI et épouse de SEM le président du Faso. Au premier jour, il y a eu une conférence sur les cancers féminins, animée par Pr Aboubacar BAMBARA, et une séance d'aérobic.



Les femmes du CSC Burkina Faso en train de délivrer un message pour marquer leur passage dans le centre Home Kisito

HAC/GUINEE

CELEBRATION DE LA JOURNEE DES FEMMES

LES FEMMES DE LA HAC NE SONT PAS RESTEES EN MARGE

Les femmes de la Haute Autorité de la Communication (HAC), ont célébré ce lundi, 15 mars 2021 en différé, la Journée internationale de la femme sous le thème « rôle des femmes dans la lutte contre la Covid 19 ». Cette cérémonie a été rehaussée par la présence de Mme la Ministre des Droits et de l'Autonomisation des femmes, Mme Hawa Béavogui.



Les observateurs attentifs au message du Président de la HAC

Initiée par la Cellule genre et équité de la HAC, la responsable de ladite Cellule, commissaire Fanta Dopavogui, a saisi l'occasion pour saluer et remercier le président de la HAC pour son dévouement à l'endroit des travailleuses de l'Institution, à travers notamment la réalisation d'un forage. Fortement mobilisées dans la grande salle de l'Institution qui a servi de cadre, les femmes ont ensuite débattu le rôle de la femme féminine dans la lutte contre la Covid-19.

Dans son allocution, commissaire Djénabou Diallo a souligné qu'en pleine pandémie de la Covid-19, un grand nombre de

femmes guinéennes a également endossé un rôle d'enseignant et de fournisseur de soins aux enfants. Avant de mettre en exergue, le rôle de veille que la Guinéenne continue de jouer dans les foyers dans le cadre du respect des mesures barrières. En marge de la célébration, le président de la HAC, Boubacar Yacine Diallo, en compagnie de la ministre des Droits et de l'Autonomisation des femmes, a offert un forage aux travailleurs de l'Institution. Un ouvrage d'une capacité installée de 10.000 litres, que le président de la HAC, a qualifié de cadeau offert à l'ensemble des travailleurs de son Institution en gé-

ral, mais aux femmes en particulier.

En remerciant la ministre des Droits et de l'Autonomisation des femmes pour sa constante disponibilité à chaque fois qu'il est question de la cause des femmes guinéennes, le président de l'organe de régulation des médias du pays, M. Boubacar Yacine Diallo a promis de continuer à améliorer les conditions de travail des femmes de l'institution.

Visiblement satisfaite, la Ministre, Mme Hawa Béavogui a félicité et encouragé le président de la HAC pour « son dévouement en faveur des femmes de l'Institution. Mme Hawa Béavogui a hautement apprécié la réalisation de ce forage, parce que dans son entendement, « sans un meilleur cadre de travail, on ne peut être performant ». Elle a aussi salué la promptitude avec laquelle M. Boubacar Yacine Diallo a pu installer au sein de son Institution, le « service genre et équité ».

En tant que baromètre de la société, la ministre a enfin plaidé auprès du premier responsable de la HAC, pour une prise en compte de la question genre dans toutes les stratégies que l'Institution de régulation aura à élaborer.



Les femmes du CSC Burkina Faso en train de délivrer un message pour marquer leur passage dans le centre Home Kisito

Bureau de presse HAC
YAMOUSSA TOURE

HAC/GUINEE

AUDIENCE A LA HAC GUINEE

LE PRÉSIDENT BOUBACAR YACINE DIALLO REÇOIT LES MEMBRES DU MOUVEMENT « HE FOR SHE » OU « LUI POUR ELLE »

Les femmes du Mouvement de Solidarité des Hommes pour l'égalité des chances, conduites par la présidente de la Fondation Solidarité Féminine de Mme Bangoura Maimouna Yombouno sont venues ce mardi, 16 mars 2021 à la Haute Autorité de la Communication (HAC), pour présenter le mouvement « HE FOR SHE » ou « lui pour elle » aux membres de la HAC. Un mouvement mondial qui adresse une invitation aux hommes et à toutes les personnes, quelle que soit leur identité de genre, à se déclarer solidaires des femmes afin de créer une force vive, visible et unie en faveur de l'égalité des sexes.

Dans sa communication, le « He For She » du mouvement, l'artiste André Flamy Lelano a salué la bravoure et le courage des femmes guinéennes qui se sont illustrées dans la vie professionnelle, même si d'après lui, des efforts restent encore à faire dans le cadre de la promotion de leurs droits. A la suite de l'artiste Flamy Lelano, la présidente de la Fondation Solidarité Féminine, Mme Maimouna Yombouno a remarqué qu'on ne saurait parler de l'autonomisation des femmes sans le soutien des hommes. C'est dans ce sillage qu'elle s'est réjoui de la composition de la HAC qui, dans sa formation actuelle, compte sept (7) femmes commissaires sur 13 membres. L'oratrice mettra par ailleurs l'occasion à profit pour saluer et féliciter le président de la HAC pour la construction d'un forage pour les travailleurs dans l'enceinte de l'Institution.



De la gauche à la droite Mme Bangoura Maimouna YOMBOUNO, Présidente de la Fondation Solidarité Féminine, M. Boubacar Yacine DIALLO, Président de la HAC Guinée et deux Commissaires de l'Institution.

Un geste qui, selon Mme Yombouno, va à coup sûr atténuer les difficultés liées à la pénurie d'eau chez les travailleurs en général, et chez les femmes en particulier. Avant de solliciter l'engagement de M. Boubacar Yacine Diallo en qualité de l'ambassadeur pour la cause des femmes de

notre pays, un symbole appelé « écharpe He For She » a été passé autour du cou du président de la HAC par Mme Bangoura Maimouna Yombouno, tout en soulignant que « cette campagne que nous venons de lancer cet après-midi, sera poursuivie jusqu'à la Présidence de la République ».

En réponse, le président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo visiblement ému, considère cette désignation honorifique comme un honneur qu'il promet de défendre à tout prix. Il en a profité pour rendre un vibrant hommage aux différents Chefs d'Etat guinéens pour avoir toujours placé la gente féminine au centre de leurs préoccupations. Le président de l'Institution de régulation a rassuré de tout mettre en œuvre pour accompagner les idéaux du mouvement « He For She ».

Comme pour dire que le président de la HAC retrouve désormais ses manches pour la cause planétaire des Nations-Unies en faveur de l'égalité des sexes.



Photo de famille entre les membres de la HAC et la délégation du mouvement « HE FOR SHE »

✉ Bureau de presse HAC
Yamoussa Touré

HACA/MAROC

CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME**LA HACA DU MAROC MARQUE L'EVENEMENT PAR UN ATELIER INTERACTIF**

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc a organisé le 5 mars 2021 un atelier interactif à l'occasion de la Journée Mondiale des Droits des Femmes, sous le thème « Les médias et la représentation des femmes dans l'espace public ».

Ont participé à cet évènement initié dans le cadre du mandat constitutionnel de la HACA en matière de contribution à la promotion de la culture d'égalité et de parité, des membres du collège des conseillers de la HACA, la présidente du Conseil National des Droits de l'Homme, les responsables des comités de parité du pôle public de l'audiovisuel, des journalistes, des responsables éditoriaux et managériaux dans les radios et télévisions privées ainsi que des représentants d'associations journalistiques et de la société civile actives dans l'action et le plaidoyer en faveur des droits des femmes.

La Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, Madame Latifa AKHARBACH a présenté en ouverture des travaux de l'atelier, une communication sur le rôle de la régulation en matière de garantie de la représentation équitable des femmes dans les contenus médiatiques. Elle a également présenté quelques outils de régulation, tel que le relevé du pluralisme d'expression des courants d'opinion réalisé régulièrement par la HACA et qui restitue les temps de paroles des personnalités publiques dans les programmes d'informations des services audiovisuels publics et privés.

L'étude sur dix ans, de l'évolution des prises de parole des femmes dans ces programmes, a montré ainsi que ces interventions ont varié entre 8% et 15% du temps global des interventions.

La présidente de la HACA a également partagé avec les participant(e)s quelques



La tribune officielle à l'ouverture des travaux (au milieu Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA Maroc)

résultats significatifs du suivi de la représentation et de la prise de parole médiatiques des femmes, comme actrices dans l'espace public, pendant les périodes électorales. Ce suivi assuré par l'instance de régulation montre qu'il y a une grande rupture d'égalité entre les hommes et les

femmes en termes de temps de parole et d'intervention dans les programmes audiovisuels d'information.

Lors des échanges et débats entre participant(e)s à cet atelier, dirigé par Monsieur Benaissa Asloun, Directeur Général de la HACA, il a été évoqué un ensemble de voies d'action, de réflexion et de mobilisation efficiente en vue de promouvoir la représentation des femmes dans les médias en tant qu'actrices dans l'espace public. Cet enjeu a été considéré par l'ensemble des intervenants comme important et pressant notamment en raison des prochaines échéances électorales devant avoir lieu au cours de l'année 2021. Les différents échanges ont aussi permis de dégager d'autres enjeux impératifs tels que le renforcement des positions des femmes dans les organisations politiques et économiques et leur accès au porte-parolat de ces organisations ainsi que la promotion de l'accès des femmes à la décision médiatique.



Photo de famille des participants à l'atelier interactif

La Direction de la Coopération Internationale

HAMA/TCHAD

AUDIENCE AU SIEGE DE LA HAMA

LE PRESIDENT DJONABAYE A REÇU LA VISITE D'UNE MISSION DE LA CEEAC AU TCHAD

Une délégation de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) s'est rendue au siège de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la recherche de solutions pour la stabilité et la paix au Tchad.



Photo de famille des représentants de la CEEAC et des membres de la HAMA (au milieu en tenue traditionnelle, M. Dieudonné DJONABAYE, Président de la HAMA Tchad)

Selon le Président de la HAMA, le Tchad traverse une période assez difficile de son histoire depuis la mort du Maréchal du Tchad, Monsieur Idriss Début Itno. « C'est dans des moments difficiles que nous avons besoin du soutien des amis et des collègues. La présence d'une mission de la CEEAC au Tchad en cette période est la preuve d'une bonne collaboration de travail entre la HAMA et l'institution régionale » indique-t-il. Les échanges ont porté

sur l'aide que la mission du CEEAC peut apporter à la HAMA dans le cadre de ses missions régaliennes. Pour le Chef de mission de la CEEAC, monsieur, Evariste Mabi Mulumba, la paix au Tchad est non seulement très importante pour le peuple tchadien mais aussi pour les pays membres de la CEEAC et de l'Afrique. Les problèmes du Tchad peuvent être réglés par les Tchadiennes et Tchadiens. « Nos États de la sous-région sont confrontés chacun à ses réalités quotidiennes.

Pour le cas Tchad, la résolution des problèmes doit d'abord être l'œuvre des Tchadiens et la CEEAC accompagnera le Tchad. Dans cette dynamique, les media doivent apporter leur contribution » ajoute-t-il. Cette visite de travail entre les deux institutions n'est de une énième car, la délégation de la CEEAC visite régulièrement la HAMA dans le cadre des activités de régulation des médias au Tchad.

✉ Arsène RADINGAYE

Point Focal RIARC à la HAMA Tchad

HAAC/ BENIN

ELECTION PRESIDENTIELLE DU 11 AVRIL 2021 AU BENIN

LA HAAC, HOTE DES INSTANCES SŒURS DE REGULATION DES MEDIAS D'AFRIQUE

Dans le cadre de la tenue de l'élection présidentielle du dimanche 11 avril 2021, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC) a invité et accueilli du 06 au 13 avril 2021 des régulateurs étrangers à la supervision de la campagne médiatique. Au total neuf pays ont séjourné au Bénin. Il s'agit du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Congo Brazzaville, du Ghana, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo et de la Tunisie.

Sur invitation du Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, M. Rémi Prosper MORETTI, Secrétaire Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), les Présidents des instances sœurs ou leurs représentants, ont séjourné sur le territoire béninois dans la cadre d'une mission de partage d'expériences en matière de régulation des médias en période électorale.

Une séance de travail dirigée par la Vice-présidente de la HAAC, Mme Cécile AHOUMENOU, a été organisée le jeudi 08 avril 2021 au siège de l'Institution, entre les Conseillers à la HAAC du Bénin et leurs hôtes.

Après la présentation de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin et son fonctionnement, les différentes délégations ont été entretenues sur le contenu des Décisions prises pour réguler la période de précampagne et celle de la campagne médiatique de l'élection d'avril 2021.

Selon la Conseillère Bilikissou ALI MACHIFA, Présidente de la Commission des Relations Extérieures et de la Coopération, cette pratique devenue courante favorise le partage d'expériences en matière de régulation des médias en période électorale.

Pour le Président de la Haute Autorité de



Mme Cécile AHOUMENOU, Vice-présidente de la HAAC, lors de la séance travail avec la délégation des instances sœurs

la Communication (HAC) du Mali, M. Fodié TOURE, Président de la Plateforme des régulateurs de l'audiovisuel des pays de l'UEMOA et de la Guinée, cette mission de partage d'expériences correspond aux prescriptions du guide communautaire de la Plateforme, quant à l'observation et l'encadrement de la couverture médiatique des élections dans la sous-région.

Le Président du Conseil Supérieur de la Liberté et de la Communication (CSLC) du Congo Brazzaville, M. Philippe MVOUO, a reconnu la complexité de la mission de régulation des activités médiatiques en période électorale et particulièrement celle de l'élection présidentielle qui est souvent redoutée car étant l'élection majeure d'un Etat. « Le Congo vient de vivre l'élection présidentielle le 21 mars 2021 et il est question pour nous de venir partager et croiser notre expérience avec celle du Bénin et aussi celle des instances de régulation de la sous-région », a-t-il fait savoir.

Présent pour la première fois au Bénin, le Président de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de la Tunisie, M. Nouri LAJMI, Président du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) a souligné l'accueil chaleureux de ses hôtes et exprimé son assurance de voir la HAAC du Bénin réussir la régulation des messages électoraux diffusés sur les médias.



De gauche à droite, les Conseillers Bilikissou ALI MACHIFA, Franck KPOCHEME et Rafiou B. SALAMI participant à la séance de travail

✉ Mohamed AZIZOU YACOUBOU

HAAC/BENIN

AUDIENCE A LA HAAC DU BENIN

LE PRESIDENT MORETTI REÇOIT DES DELEGATIONS ETRANGERES EN MISSION D'OBSERVATION DE LA PRESIDENTIELLE DU 11 AVRIL 2021

Dans le cadre de la présidentielle d'Avril 2021 au Bénin, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a reçu en audience une délégation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en mission d'observation au Bénin.

L'audience a eu lieu le vendredi 02 avril 2021 au siège de l'institution en présence des Conseillers à la HAAC, Franck KPOCHEME et Armand HOUNSOU, et des cadres. La délégation des observateurs de la CEDEAO conduite par M. Francis OKE, coordonnateur de cette mission, est venue échanger avec la HAAC sur son rôle au cours de la période électorale, sa structuration et ses difficultés dans le processus.

M. OKE s'est réjoui du fait que la rencontre ait lieu après celle avec les professionnels des médias ce qui leur a permis de déverser à l'autorité de régulation les plaintes de ceux-ci notamment en ce qui concerne la décision de sélection des médias publics et privés autorisés à prendre part à la couverture médiatique officielle de l'élection présidentielle d'avril 2021.

« La HAAC nous a expliqué les critères de sélection des médias, les conditions dans lesquelles les médias travaillent au Bénin et les lois qui régissent l'environnement médiatique au Bénin nous ont été exposés. La HAAC fait un travail formidable de régulation des activités des médias en cette période », a affirmé M. Francis OKE,



M. Francis OKE, coordonnateur de la mission d'observation de la CEDEAO au Bénin (à gauche) et M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC (à droite)

coordonnateur de la mission d'observation de la CEDEAO au Bénin. En effet, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a fait savoir que les journaux retenus dans la décision de sélection des médias autorisés à diffuser les messages officiels des duos-candidats, sont ceux qui au cours des trois derniers mois ont effectué au moins un dépôt légal de leurs parutions à la HAAC ; pour la radio et la télévision, celles qui respectaient les différentes obligations

au cours du dernier renouvellement des conventions avec la HAAC ont été sélectionnées. Les organes de presse professionnelle quant à eux ont été réquisitionnés pour la diffusion des messages de paix et de cohésion nationale.

Ainsi, 41 journaux et écrits périodiques, 05 télévisions privées et 58 chaînes de radiodiffusions sonores privées, ont été sélectionnés pour participer à la campagne médiatique pour l'élection présidentielle de 2021, au Bénin.

Par ailleurs, en l'absence du Président de la HAAC, la Vice-présidente de l'Institution, Mme Cécile AHOUMENOU, a reçu en audience une délégation de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), conduite par M. Tiebil DRAME. La séance de travail s'est déroulée le vendredi 09 avril 2021 au siège de la HAAC à Cotonou. Aucune information n'a filtré de cet échange. Le Conseiller à la HAAC, Mme Bilikissou ALI MACHIFA a pris part à la séance de travail.



Vue globale de la délégation de la CEDEAO (à gauche) et des membres de la HAAC (à droite), présents à cette audience

✉ Bilikiss LAFIA-KODA

CSC/NIGER

GESTION DU PLURALISME EN PERIODE ELECTORALE AU NIGER**LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION (CSC) FORME SES MEMBRES**

Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger a organisé les 11 et 12 novembre 2020 un atelier de renforcement des capacités de ses membres en gestion du pluralisme en période électorale.



Les Membres du Bureau à l'ouverture de l'atelier de formation des conseillers du CSC

Cette activité rentre dans le cadre de la mise en œuvre du programme électoral du CSC qui réserve une place de choix dans le renforcement des capacités des membres du CSC, du Personnel Administratif et Technique ainsi que du dispositif technique de monitoring du CSC.

« Notre mission de veille, vous conviendrez avec moi, ne saurait être bien accomplie si les membres du CSC que vous êtes, ne disposent pas des connaissances techniques nécessaires et suffisantes pour gérer conséquemment le pluralisme durant une période aussi sensible que celle des élections. »

a souligné Dr Sani Kabir, Président du CSC. L'objectif recherché à travers cette rencontre de deux jours est de contribuer à l'organisation d'élections libres, honnêtes et transparentes, dans un climat social et politique apaisé, à travers une régulation indépendante, transparente et équitable des médias.

De manière plus spécifique, la formation vise à :

- Outiller les membres et les agents administratifs et techniques du CSC en gestion du pluralisme en période électorale ;
- Garantir le pluralisme d'opinion ;
- Pérenniser les acquis en matière de régulation des médias ;
- Assurer l'indépendance des moyens de communication ;
- Contribuer à la professionnalisation des membres et agents administratifs et techniques du CSC.

Le Président du CSC a remercié de vive voix, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et la coopération française pour leur précieux appui qui a permis la tenue de la présente formation



Dr Kabir SANI, Président du CSC Niger

Garba OUSMANE
Secrétaire Général du CSC Niger
Point Focal du RIARC

CSC/NIGER

REGULATION DES MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE

LE ROLE DU CSC NIGER PENDANT LES ELECTIONS GENERALES DE 2020-2021

Créé par l'article 156 de la Constitution du 25 novembre 2010, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger a pour mission d'assurer et de garantir la liberté et l'indépendance des moyens de communication audiovisuelle, de la presse écrite et électronique dans le respect de la loi, de veiller au respect de la mission de service public conférée aux médias d'Etat et à l'accès équitable et effectif des citoyens, des associations et des partis politiques aux moyens publics d'information et de communication, ainsi qu'au respect des normes réglementaires en matière de propagande politique dans les médias.

En tant qu'instance de régulation des médias, le rôle du CSC en période électorale consiste, d'une part à garantir le droit des citoyens nigériens à l'information sur tout le processus électoral, et d'autre part à garantir l'accès égal ou équitable des candidats et des partis politiques et le pluralisme d'opinion sur les médias publics et privés.

Pour les élections de 2020 et 2021, le CSC n'a ménagé aucun effort pour assurer ces prérogatives. Le conseil a pris 8 décisions à cet effet en concertation avec les partis politiques et les responsables des médias, et réalisé plusieurs activités pour la mise en œuvre de ces textes, avec l'appui financier de l'Union européenne et l'assistance technique de EISA. Les décisions accordent du temps d'antenne ainsi que de l'espace gratuit dans les médias publics, en mesure suffisante et des formats adéquats pour présenter leurs programmes et opinions. Les règles du jeu et modalités ont été

largement vulgarisés, à travers des rencontres avec les partis politiques et représentants de candidats dans la quasi-totalité des régions du Niger. Ainsi, les 7 régions du Niger ont été sillonnées et les textes réglementant la propagande politique sur les médias ont été largement partagés aux acteurs.

Mieux, les acteurs médiatiques et les agents du Conseil Supérieur de la communication ont été formés respectivement en technique de couverture d'une campagne électorale et gestion du pluralisme médiatique. Le CSC a organisé, en décembre 2020 et en février 2021, des tirages au sort publics



La tribune officielle à l'ouverture. Au milieu M. Mathias TANKOANO, Président du CSC Burkina Faso

sous la supervision d'un huissier de justice pour déterminer l'ordre d'enregistrement, de production, de publication et de diffusion des messages des partis politiques et candidats sur les médias publics.

Le Conseil a ensuite veillé à l'enregistrement dans des conditions égalitaires, des différents formats promotionnels des candidats pour toutes les élections (messages de campagne, portrait, entretiens) ainsi qu'à la diffusion gratuite de ces enregistrements sur les médias de service publics (radio, télévision et presse écrite).

Ces opportunités de communication gratuite ont énormément bénéficié aux partis

politiques. Le Conseil a étendu la diffusion de ces messages et programmes croisés aux médias privés, en vue de garantir les droits des citoyens à l'information sur le processus électoral et sur les programmes des partis politiques et des candidats.

Cette démarche transparente et inclusive vise essentiellement à contribuer à l'organisation d'élections crédibles, équitables et apaisées.

En plus, le CSC a conçu et diffusé plusieurs messages de paix à l'endroit des citoyens afin de contribuer à l'apaisement du climat socio-politique au Niger. Les jeunes et les femmes ont été la cible privilégiée du CSC.

Le CSC a aussi procédé au monitoring de l'ensemble des médias du 29 novembre 2020 au 24 février 2021 et a publié quatre (4) rapports de monitoring sur la période (Elections municipales et locales, Election présidentielle 1er tour, Election législative et Election Présidentielle 2e tour).

En démocratie, l'accès équitable et égalitaire des acteurs politiques aux médias est essentiel pour un processus inclusif, crédible et apaisé, le CSC entend poursuivre sa mission d'assurer l'expression pluraliste des opinions politiques dans les moyens de communication au Niger.



La tribune officielle lors de la formation des partis politiques et candidats

Garba OUSMANE

Secrétaire Général du CSC Niger

Point Focal du RIARC

HAAC/TOGO

SESSION D'INFORMATION ET DE FORMATION INITIEE PAR LA HAAC TOGO

LES MEDIAS OUTILLES POUR UNE GESTION ET UNE CONSERVATION EFFICACES DU FONDS DOCUMENTAIRE

Dans le cadre de ses activités, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo a organisé avec le soutien l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) deux sessions d'information et de formation sur la gestion et de la conservation du fonds documentaire des médias à l'intention des acteurs de la presse togolaise. Ces sessions se sont déroulées les 25 et 26 mars 2021 à Kara pour les professionnels des médias de la partie septentrionale du Togo et les 19 et 20 avril 2021 à Kpalimé pour ceux de la région méridionale.



La tribune officielle à l'ouverture des travaux avec au milieu Monsieur Pitalounani TELOU, Président de la HAAC Togo

La HAAC avait le souci de susciter la réflexion sur l'importance, l'organisation et la conservation de la documentation et des archives que produisent les médias écrits et audiovisuels nationaux. Il s'agit d'engager aussi la réflexion sur les stratégies de gestion et de conservation que pose cet

important fonds documentaire qui constitue le patrimoine culturel et historique du Togo.

A l'ouverture de ces deux sessions, le Président de la HAAC, M. Pitalounani TELOU, a estimé qu'il convient de rappeler que la plupart des médias togolais ne disposent pas de service dédié à la documentation et

aux archives. Tant et si bien que les productions écrites, audiovisuelles et en ligne sont en souffrance dans les couloirs ou magasins souvent sans aucune précaution.

Or, il faut bien léguer aux générations présentes et futures les traces du vécu du peuple et des périphéries qui ont marqué notre histoire commune.

Pour le Président de la HAAC, l'environnement médiatique togolais comporte environ six cent (600) titres d'organes de presse écrits, dont plus de deux (200) paraissent plus ou moins régulièrement, une centaine de médias en ligne, quatre-vingt-treize (93) radios privées commerciales, confessionnelles, communautaires et rurales ainsi que dix (10) chaînes de télévision privées.

Tous ces médias produisent des milliers d'exemplaires de journaux papier et une multitude d'émissions radiophoniques et audiovisuelles qui constituent une masse documentaire dont la gestion et la conservation posent d'énormes difficultés.



Vue partielle des participants avec au premier plan, M. Octave OLIMPIO, Vice-président de la HAAC Togo encadré par les deux rapporteurs MM. Babacar BADJIBSSA et Mathias AYENA.



Photo de famille des représentants de la CEEAC et des membres de la HAMA (au milieu en tenue traditionnelle, M. Dieudonné DJONABAYE, Président de la HAMA Tchad)

C'était également dans le but d'une esquisse d'un cahier des charges et de l'organisation du service de la documentation et des archives de la HAAC. En effet, l'institution de régulation des médias voudrait à terme créer en son sein un Centre de Documentation et d'Archives (CDA-HAAC).

M. Pitalounani TELOU a souligné que cette volonté s'inscrit dans la logique de la mise en œuvre du plan stratégique de la HAAC. Le Centre de Documentation et d'Archives, encore embryonnaire, pourrait prendre, dans les prochaines années la forme d'un centre de documentation sur les médias du Togo. Le souhait est que demain, que tout chercheur puisse venir à la HAAC pour rechercher et retrouver un documentaire, un film, une émission d'une radio, d'une télévision ou un article d'un journal dès lors qu'ils sont créés et exploités au Togo, à l'exemple et au-delà de l'INA en France.

L'occasion a été aussi donnée au Secrétaire général de la Commission nationale de l'UNESCO, M. Koffi Michel AGBOH, de réitérer la disponibilité de sa structure à soutenir les projets de

conservation du patrimoine documentaire mondial. C'est dans ce sens que l'UNESCO a décidé d'accompagner la mise en place prochaine à la HAAC d'un Centre de Documentation sur les Médias du Togo.

Ces sessions d'information et de formation ont regroupé pour l'ensemble du pays plus de 120 représentants des médias publics et privés. Ces participants ont été entretenus à travers six communications sur les enjeux de la conservation du fonds documentaire des médias, les méthodes et outils de cette conservation, où et par qui doit se faire l'archivage des productions médiatiques. Ceci grâce à des consultants et experts, tous spécialistes des questions relatives aux archives, qui ont accepté de partager leurs expériences diverses et leur maîtrise des questions liées à la gestion des fonds documentaire.

✉ **Mathias AYENA**
Rapporteur de la HAAC
Point focal du RIARC

HAC/GUINEE

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA LIBERTE DE LA PRESSE

LA HAC GUINEE REMET OFFICIELLEMENT LES CARTES DE PRESSE AUX PROFESSIONNELS DES MEDIAS

A l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse, célébrée le lundi, 3 mai 2021, la Haute Autorité de la Communication (HAC), a procédé à la remise officielle des premières cartes de presse professionnelles aux postulants ayant rempli les critères fixés par la loi. C'était au siège de ladite institution qui a enregistré la présence de quelques membres du gouvernement, du président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et de plusieurs autres personnalités.

S'exprimant au nom des Associations de presse, le président par intérim de l'Union des Radios et Télévisions Libres de Guinée (URTELGUI), M. Aboubacar Camara a rappelé l'importance de cette carte de presse pour les journalistes en ces termes : « la carte de presse puisque c'est d'elle qu'il s'agit aujourd'hui, est d'abord un signe de reconnaissance, un lien symbolique, gage de crédibilité, et une adhésion au code déontologique de la presse. Elle est une identité professionnelle qui permet au journaliste professionnel de prouver son activité, d'accéder plus facilement à des lieux qui lui permettent d'obtenir des informations. » C'est pourquoi, en interpellant la HAC à s'investir davantage dans la sensibilisation des pouvoirs publics pour le respect du travail du détenteur légal de la carte professionnelle de presse, le porte-parole des Associations de presse, a, au nom de ses mandants, réaffirmé leur engagement auprès de l'organe de régulation pour qu'ensemble dit-il, « nous puissions aider à l'émergence



Vue partielle de quelques Commissaires de la HAC Guinée

d'une presse libre, indépendante et surtout professionnelle. Nous nous engageons à travailler pour l'atteinte de nos objectifs communs pour le bien du public ».

De son côté, le ministre d'Etat conseiller

spécial, chargé des relations avec les Institutions constitutionnelles, M. Mohamed Lamine Fofana s'est dit satisfait quant à la rigueur qui a caractérisé le travail d'enrôlement des journalistes. Un document d'identification qui, d'après lui, permet à son détenteur, d'accéder aux sources d'informations. L'orateur a vivement salué et félicité l'équipe dirigeante de la HAC qui, selon lui, est en train de produire "des résultats tangibles" sur le terrain.

Pour sa part, le président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo, a révélé, chiffres à l'appui, que « sur un nombre total de 4.000 postulants, 2 400 ont été enrôlés. Quant au nombre de dossiers dépouillés et analysés à ce jour, il est de 2 324, parmi lesquels, 1 686 dossiers ont été jugés acceptables et 638 déclarés irrecevables ».



Le Ministre d'Etat, Conseiller du Président de la République, Ministre de l'Industrie et PME, M. Thibou KAMARA, à gauche remettant sa carte de presse au Président de l'AGEPI

HAC/GUINEE



Vue partielle des journalistes et participants à la cérémonie de remise des cartes de presse

Ces chiffres concernent, selon l'orateur, plus de 42 radios, télévisions ou groupes audiovisuels ; 16 journaux et 36 sites web du secteur privé. Quant aux médias de service public, l'éventail s'étend sur la RTG Koloma et la RTG Boulbinet y compris les correspondants à l'intérieur ; l'Agence Guinéenne de Presse (AGP) et son réseau de correspondants à l'intérieur du pays ; la Radio rurale de Guinée et ses antennes régionales et locales dans les 33 Préfectures ; le Quotidien National HOROYA ; la Radio parlementaire ; ainsi qu'aux Bureaux de presse de la Présidence de la République et de l'Armée.

Au même moment, poursuit le président de la HAC, « il a été procédé au renouvellement de l'accréditation et à la validation de nouvelles accréditations au profit de 14 correspondants de la presse étrangère ». Boubacar Yacine est revenu sur l'importance de cette carte de presse professionnelle qui « permet à son détenteur d'accéder à toutes les sources d'informations, excepté celles que la loi protège et de profiter des privilèges, notamment en matière de protection qu'elle procure ». En invitant vivement les autorités administratives, l'autorité

publique de sécurité et l'autorité judiciaire à accorder toutes les facilités aux journalistes dans l'exercice de leur profession, M. Boubacar Yacine Diallo, a, au nom de ses collègues commissaires de la HAC, félicité tous ceux qui recevront à compter de ce 3 mai, leurs cartes, et encourager ceux dont les dossiers ont été rejetés à prendre contact avec la commission de recours mise en place.

La première autorité de la HAC qui promet une campagne de promotion de cette carte d'identification professionnelle très prochainement, a mis l'opportunité à profit pour remercier Search For Common Ground qui, selon lui, a décidé de soutenir ladite campagne, avant d'interpeller les journalistes sur leur indispensable responsabilité. « Autant ils doivent être jaloux de leur indépendance autant ils doivent être respectueux des lois en vigueur et des règles qui régissent la profession. A ceux qui croient que journalisme rime avec arrogance, avec excès de zèle, je leur dis qu'ils se trompent lourdement. Le journaliste c'est celui qui fonde sa communication sur l'honnêteté et la véracité des faits », Conclut-il. L'honneur est enfin revenu au ministre d'Etat, conseiller du

Président de la République, ministre de l'Industrie et des PME, porte-parole du gouvernement de faire observer tout d'abord une minute de silence en hommage à la mémoire de ceux d'entre les journalistes qui ont participé au combat héroïque pour la liberté de la presse et l'indépendance des journalistes dans le pays, et qui malheureusement, ne sont plus parmi nous. Visiblement détendu, M. Tibou Kamara a souligné que le journaliste est un homme persévérant, clairvoyant, jalousement attaché à sa liberté et à son indépendance. Et c'est tant mieux assure-t-il, pour la vitalité de notre démocratie dont la liberté d'expression est une des composantes fondamentales. Le porte-parole du gouvernement qui salue et apprécie les résultats déjà obtenus par les nouveaux membres de la HAC après seulement huit mois de leur installation, soutient que « la presse guinéenne a connu un long chemin parsemé d'embûches, mais dont chacun de nous peut-être légitimement fier ».

Au nom du gouvernement, le ministre Tibou Kamara a engagé le ministre de l'Information et de la Communication à relancer une idée très chère

au Président de la République qui est celle d'organiser les Etats généraux de la presse guinéenne.

« Je pense que l'âge de la maturité a sonné pour la presse guinéenne. Mais il est extrêmement important que dans un cadre de concertation et d'échanges, que nous puissions sans complaisance, en toute liberté de conscience et de responsabilité, mesurer le chemin parcouru... ».

C'est dans cette atmosphère bon enfant, que les officiels ont procédé à la remise symbolique de quelques cartes de presse professionnelles à certains postulants.

A rappeler que c'est au mois de janvier dernier, que le président de la HAC a procédé à la mise en place d'une commission de délivrance de la carte de presse professionnelle pour l'exercice 2021-2023. Une commission dirigée par le Commissaire Amadou Touré, et composée de quelques membres de la HAC, des représentants des Associations professionnelles de presse et un représentant du Ministère de l'Information et de la Communication

✉ Yamoussa Touré
Bureau de presse HAC
Point focal

HAMA/TCHAD

REGULATION DES MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE

Le Président de la Haute Autorité des Medias et de l'Audiovisuel (HAMA) de la République du Tchad, Dieudonné DJONABAYE, a ouvert un atelier de renforcement des capacités des professionnels des medias.



La tribune officielle à l'ouverture de la session de formation (de la gauche à la droite, en deuxième position, M. Dieudonné DJONABAYE, Président de la HAMA Tchad)

En partenariat avec la Maison des Médias du Tchad (MMT), l'Ambassade de France au Tchad et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la Haute Autorité des Medias et de l'Audiovisuel a co-organisé une session de formation à l'attention des Hommes de médias du Tchad. Cette formation se place dans le cadre des préparatifs de la couverture médiatique des élections au Tchad.

Selon le Président de la HAMA, Dieudonné DJONABAYE, en cette période électorale, les medias doivent faire renaître en chaque Tchadienne et Tchadien le désir de vivre ensemble. « Les journalistes doivent être

les artisans et les architectes de la paix. Ils doivent surmonter les barrières de la géographie, des appartenances à leurs communautés. Ils doivent valoriser la cohabitation pacifique et encourager le rapprochement des communautés au Tchad », a-t-il ajouté. Pour le Président du Conseil d'Administration (PCA) de MMT, Abderamane BARKA, cette formation arrive à point pour remobiliser les journalistes dans la recherche et la culture du vivre ensemble. « Le métier de journaliste est en perpétuel mutation et les réalités quotidiennes ne sont plus les mêmes. De ce fait, notre souci au niveau du Conseil d'Administration de MMT est de remettre aux hommes et les femmes de mé-

dias les occasions de se remettre en cause et apprendre à mieux faire leur travail dans l'intérêt général de la nation tchadienne et non pour des considérations partisans » a-t-il indiqué. Cet atelier de renforcement des capacités des professionnels des medias porte sur la couverture médiatique de la campagne électorale pour la présidentielle du 11 avril 2021 et des élections législatives, communales à venir.

✉ **Arsène RADINGAYE**
Point Focal RIARC à la HAMA Tchad
ARC

HCC/CENTRAFRIQUE

RÉGULATION DES MÉDIAS EN PÉRIODE ÉLECTORALE EN CENTRAFRIQUE

SATISFECIT DU HCC APRES LA VEILLE ELECTORALE DU 14 MARS 2021

L'Institution de régulation des médias de la République Centrafricaine s'investit pour la réussite de la couverture médiatique des élections législatives partielles et du second tour des législatives du 14 mars 2021. L'équipe de la veille électorale du Haut Conseil de la Communication (HCC) a tenu le pari à travers les enquêtes auprès des différentes entités et la collecte des données médiatiques, qui ont démontré le professionnalisme des hommes des médias et le civisme des acteurs du processus électoral.

La République Centrafricaine est effectivement en marche vers une ère nouvelle de la démocratie, après les différents scrutins qui ont eu lieu respectivement le 27 décembre 2020 et le 14 mars 2021. Il ressort des élections Présidentielle et Législatives groupées de décembre 2020 la démarcation de l'un des prétendants à la présidentielle qui, dès le premier tour, a bénéficié du soutien des électeurs et a été déclaré vainqueur par la haute juridiction en l'occurrence, la Cour Constitutionnelle. Il s'agit de la réélection du Professeur Faustin Archange TOUADERA. Il faut reconnaître que le peuple centrafricain a bravé toutes les péripéties ainsi que l'imbroglie sécuritaire qui ont failli mettre à mal tout le processus électoral. Les trouble-fêtes s'étaient invités avec comme objectif de saboter les efforts consentis par le peuple centrafricain qui s'était donné rendez-vous pour renouveler ses Institutions, avec le soutien non négligeable de la communauté internationale.

Les médias et les journalistes ne sont pas exempts des crises politico militaires qui s'étaient accentuées d'une manière exponentielle, bien au contraire, ils subissent cette situation. Mais le professionnalisme et la détermination ont été le leitmotiv durant tout le processus. Et cela est plus visible tant à Bangui qu'en provinces.

Pour remplir efficacement sa mission en cette période électorale, le Haut Conseil de la Communication a obtenu l'appui financier de l'ONG INTER-NEWS pour soutenir son équipe de monitoring afin de réussir la veille électorale. Cet accompagnement a également permis à ladite institution de renforcer les capacités opérationnelles du service de monitoring en recrutant un consultant, le Magistrat VOYEMACOA Gervais Francis, Expert en régulation et monitoring des médias, qui a su canaliser le travail du terrain ayant permis la rédaction du rapport de la couverture médiatique

en cette période électorale.

Au-delà des dispositions prises



M. POUAMBI, Président du Haut Conseil de la Communication

au niveau du service de monitoring du HCC, le déploiement sur le terrain des différentes équipes du HCC, chargées de la supervision de la couverture médiatique de la campagne électorale et des scrutins dans les villes de Sibut, Berberati, Bouar, Bria et Bangassou, est rendu possible grâce au soutien de l'Agence Belge de Développement (ENABEL), dans le cadre des activités du Programme de l'Union Européenne pour la Consolidation de la Démocratie en République Centrafricaine, UE-PCD.

Pour mieux assurer son rôle de supervision, le HCC a opté pour une démarche combinant deux méthodologies à savoir : l'analyse du contenu de la couverture médiatique et l'enquête par échantillonnage. L'équipe d'observation a utilisé les outils méthodologiques conformes aux normes internationales pour la surveillance des médias. Elle s'est intéressée au contenu de la couverture médiatique afin d'évaluer :

- Si les partis politiques et les candidats indépendants ont eu un accès facile et équitable aux médias ;
- Si les activités des partis politiques et des candidats indépendants ont été couvertes d'une manière impartiale ;
- Si les médias et les candidats se sont conformés aux règles qui se rapportent à leur conduite pendant la campagne, aussi bien au niveau de la législation nationale qu'en matière d'éthique et de déontologie ;
- Si les citoyens ont pu disposer d'informations suffisantes, à travers les médias, pour pouvoir formuler une opinion le jour des scrutins.

Le service de monitoring du HCC a

observé la campagne médiatique pour les législatives sur trois types

de médias (presse écrite, télévisuel et radiophonique). Le choix de l'échantillon utilisé pour la surveillance des médias est basé sur trois principaux critères : la propriété, le statut et l'audience.

Les émissions télévisées ont été classées par catégorie dans les sections : nouvelles, programmes spéciaux sur des élections, actualités et "autres" (divertissement, programmes religieux, etc.). Le service de monitoring a mesuré non seulement les plages horaires allouées aux acteurs politiques, partis et candidats mais également la couverture médiatique selon trois critères (positif, négatif et neutre), afin d'évaluer les activités des médias par rapport aux différents candidats en lice.

Les hebdomadaires n'ont pas été observés compte tenu de l'étroitesse de l'échantillon (2 exemplaires pour toute la campagne). Les articles sont classés en nouvelles et informations, lettres et tribunes, publicité et autres.

S'agissant de l'enquête, l'équipe d'analyses a aussi opté pour deux outils méthodologiques : le questionnaire et l'observation directe, notamment les différentes missions de supervision médiatique dans les villes de provinces. Cette combinaison a permis de cerner ce qui est fondamental à comprendre lorsqu'on s'intéresse à la mission sociale des journalistes dans un pays donné : la représentation mentale que se font les citoyens du métier de journaliste et de son rôle dans le processus électoral en cours.

Avec le déploiement sur le terrain de huit missions du HCC, cette démarche méthodologique a consisté à interviewer les prin-

cipaux acteurs concernés sur tout ce qui concerne l'accès aux médias et la liberté d'expression. Un questionnaire a été élaboré puis soumis à trois groupes de personnes qui ont été interviewés : journalistes, candidats aux élections et acteurs de la société civile (les électeurs). Le choix des personnes interrogées était aléatoire. Les réponses ont été données de façon anonyme.

Les différents résultats d'enquêtes et les données des contenus médiatiques ont permis aux observateurs analystes, sous la supervision du consultant, de rédiger le rapport de monitoring des élections du 14 mars 2021. Ainsi, lors de la présentation dudit rapport aux professionnels des médias et aux acteurs politiques et de la société civile, le Président du HCC s'est félicité du professionnalisme des journalistes et du civisme des acteurs politiques et sociaux à militer pour la paix et à lutter contre les discours de haine et de violences. Monsieur POUAMBI a rappelé l'engagement de l'Institution qu'il dirige, notamment celui de s'investir dans les préparatifs des échéances électorales de 2020 et 2021, dès 2015 avec la prestation de serment du Président de la République, Chef de l'Etat. Il convient de reconnaître que l'heureux aboutissement de la programmation du HCC est effectif grâce à l'appui non négligeable des partenaires et du Gouvernement centrafricain. Le HCC a réussi depuis 2015 à faire aboutir les différents programmes qui devraient s'achever avec les élections de 2020 et 2021. Ces projets réalisés concernent spécifiquement le renforcement des capacités des observateurs analystes du HCC et des professionnels des médias, le plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence, la promulgation de la nouvelle loi sur la liberté de la communication par le Président de la République, Chef de l'Etat. Cela constitue une liste non exhaustive qu'a empruntée le HCC pour gagner le pari d'une élection apaisée.

Les Observateurs Analystes du HCC

Joseph Roméo NGATTE

Point Focal RIARC / REFRAM Centrafrique

HCC/CENTRAFRIQUE

SUPERVISION DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE DES LEGISLATIVES PARTIELLES DU 14 MARS 2021 EN CENTRAFRIQUE

LE HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION REÇOIT LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPEENNE

L'institution de régulation des médias a pleinement joué sa partition pour le processus électoral. La mission régaliennne de l'institution, consistant à surveiller et contrôler les contenus médiatiques ainsi que des affiches en vue des élections apaisées a été rendue possible, grâce au soutien inconditionnel du Projet de l'Union Européenne pour la Consolidation de la Démocratie en RCA mis en œuvre par l'Agence Belge de Développement (ENABEL).

Les élections groupées Présidentielle et Législatives de 2020-2021 se sont soldées, dès le 1er tour, tenues le 27 décembre 2020, par la reconduction du Président Faustin Archange TOUADERA à la magistrature suprême de l'Etat.

Au Parlement, sur les 140 sièges, soixante-onze (71) ont été pourvus au 1er tour. Le second tour du scrutin législatif du 14 mars 2021 et les partielles dans certaines circonscriptions, surtout dans des villes de provinces, invalidées à cause des violences perpétrées par les groupes armés, permettront d'atteindre les quatre-vingt-dix sièges qui ont permis à l'Assemblée Nationale de faire sa rentrée parlementaire le 03 mai 2021.

Après la proclamation des résultats du 1er tour des élections groupées, le HCC s'était lancé dans le recadrage de la couverture médiatique, en organisant plusieurs rencontres avec les professionnels des médias. L'objectif recherché à travers ces différents ateliers était d'appeler les médias à plus de professionnalisme et à s'investir pour la cohésion sociale afin de parvenir à des élections apaisées et démocratiques.

Dans le cadre des activités du Programme de l'Union Européenne pour la Consolidation de la Démocratie en République Centrafricaine, UE-PCD, par le truchement de la Commission en charge des Relations internationales et de la Coopération, le Haut Conseil de la Communication (HCC), a bénéficié de l'appui technique et financier de l'Agence Belge de Développement (ENABEL).

Dès la convocation du corps électoral pour les législatives du 14 mars 2021 et grâce à l'accompagnement d'ENABEL, le HCC a déployé des missions de supervision pour la couverture médiatique de la campagne électorale dans cinq (05) villes de provinces, notamment Bria, Berbérati, Bangassou, Bouar et Sibut. Les missions conduites par des Hauts Conseillers ont permis au renforcement des capacités des journalistes des



M. POUAMBI, Président du HCC recevant des mains de M. Damien JONCKERS, Country Portfolio Manager de ENABEL en RCA, le matériel bureautique, don de l'UE

villes précitées sur la couverture médiatique responsable. Les différentes équipes ont aussi échangé avec les associations et partis politiques pour des élections apaisées et pour la lutte contre les discours de haine lors de la campagne. Ce déploiement a permis à l'institution de s'imprégner des difficultés rencontrées par les journalistes dans l'exercice de leur métier, surtout en province. Ainsi, certaines radios communautaires ont été dotées en matériels informatiques grâce au don constitué de matériels informatiques et d'équipements faits par ENABEL au HCC.

Au niveau de la capitale Bangui, le HCC a instauré une équipe de veille électorale, constituée des Hauts Conseillers, des observateurs analystes présents et des ilotiers exerçant dans les villes de provinces. Une enquête a été également menée auprès des médias, des partis politiques et de la société civile afin de permettre au HCC de disposer à la fin du processus d'un rapport fiable de la couverture médiatique du processus électoral.

D'autres étapes du processus électoral demeurent et le HCC s'investit avec toute son équipe pour être à jour, notamment avec l'organisation de la veille électorale pour le second tour des élections législatives partielles du 23 mai 2021. A cet effet, l'Agence Belge de Développement a doté les ilotiers de quelques matériels de communication, notamment les Modem pour la connexion Internet, afin de faciliter les échanges avec le siège du HCC à Bangui sur leurs activités. A l'issue du processus électoral, le HCC se penchera sur la vulgarisation de la nouvelle loi n° 20.027 du 21 décembre 2020, relative à la liberté de la communication en Centrafrique et aussi bien sur les assises des prochains Etats généraux des médias centrafricains qui s'annoncent pour cette année 2021.

✉ Joseph-Roméo NGATTE

Point Focal du RIARC
et du REFRAM
de Centrafrique

HACA/MAROC

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA REGULATION DES MEDIAS AU ROYAUME DU MAROC

L'ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE TÉLÉVISUELLE ET RADIOPHONIQUE ET LA REGULATION DES CONTENUS AUDIOVISUELS AU CŒUR DE L'ACTION DE LA HACA DU MAROC

L'élargissement de l'offre télévisuelle et radiophonique et la régulation des contenus audiovisuels ont dominé l'action de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Royaume du Maroc telle que présentée dans le rapport d'activités publié par cette institution au titre de l'année 2019.

Le Rapport, téléchargeable sur le site de la HACA (rubrique Publications), révèle ainsi que dans le cadre de sa mission en matière d'instauration d'un paysage audiovisuel pluraliste et diversifié, la HACA a accordé en 2019, deux licences pour l'établissement et l'exploitation de deux services radiophoniques, l'un sur FM et l'autre sur Internet, une licence pour l'exploitation de services télévisuels par satellite et trois autorisations pour la distribution de services de vidéos à la demande, dont une pour le renouvellement d'une autorisation déjà opérationnelle. L'instance de régulation a par ailleurs renouvelé l'autorisation de commercialisation d'un bouquet à accès conditionnel sur ADSL.

Le monitoring des programmes et la régulation des contenus audiovisuels ont beaucoup mobilisé pour cette même période, les efforts de la HACA en charge expressément de veiller à ce que tous les opérateurs audiovisuels, publics et privés,

honorant leurs obligations en matière de respect des principes des droits humains et des valeurs démocratiques dans les contenus audiovisuels diffusés. Sans aucun préjudice pour la liberté d'expression et dans le strict respect de la liberté éditoriale des opérateurs, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a ainsi pris 66 décisions portant sur des problématiques aussi variées que l'équilibre et l'honnêteté de l'information, le respect de la dignité humaine, le respect de la femme et la lutte contre les stéréotypes, la protection de l'enfant et du jeune public, la protection de la santé publique, la communication publicitaire, etc. 80% de ces décisions ont été prises suite à des plaintes émanant de citoyens, d'associations de société civile, de syndicats, de partis politiques et d'autres institutions publiques et privées. Le Rapport Annuel note à cet égard que le nombre de plaintes reçues des citoyens à titre individuel est passé de 27 en 2017 à plus de 700 en 2019. L'interaction citoyenne avec le régulateur des médias a beaucoup progressé depuis l'adoption en 2016 de la loi 11.15 portant réorganisation de la HACA et qui a consacré le droit des particuliers à déposer des plaintes auprès du régulateur.



Concernant la mission constitutionnelle de la HACA en matière de régulation dans les médias audiovisuels du pluralisme d'expression, des courants de pensée et d'opinion, quatre relevés du temps d'intervention des personnalités publiques sur les ondes de radios et de télévisions publiques et privées ont été publiés au cours de l'année 2019. Comme l'exige la loi, tous ces relevés ont été transmis au Chef du gouvernement, aux Présidents des deux Chambres du Parlement, à l'ensemble des partis politiques et des organisations syndicales, aux chambres professionnelles, au Conseil National des Droits de l'Homme et le Conseil Economique, Social et Environnemental.

La HACA a également donné au cours de l'année 2019 un nouvel élan aux efforts de déploiement des opérateurs audiovisuels en vue de consolider leur couverture territoriale et de consacrer une équité territoriale en faveur des régions les moins favorisées sur le plan démographique et économique.

Dans ce cadre, la Haute Autorité a identifié et désigné au cours de l'année 2019, 72 nouvelles fréquences et a assigné 107 fréquences à des opérateurs de communication audiovisuelle.

L'instance de régulation a par ailleurs, participé au processus de coordination internationale entre l'administration marocaine et les pays limitrophes concernant la compatibilité électromagnétique des fréquences attribuées au service de radiodiffusion sonore avec les normes en vigueur dans ce cadre. L'exercice de coordination a porté sur 49 fréquences FM et 342 fréquences UHF pour la TNT.

Hormis ces missions principales relatives à la régulation directe du paysage audiovisuel national, la HACA, en sa qualité d'acteur institutionnel engagé dans la consolidation des principes porteurs des droits humains, a été régulièrement sollicitée par les départements ministériels et autres organismes publics pour donner son avis sur les stratégies, les orientations ou les mesures opérationnelles dédiées à la mise en œuvre de politiques nationales et de plans d'action dans le domaine des droits fondamentaux tels la liberté d'expression, la diversité linguistique, les droits de l'enfant, l'égalité homme-femme, le droit à la santé, l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, la dignité humaine, etc.

La Direction de la Coopération Internationale

CSLC/CONGO

JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET 30ÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION DE WINDHOEK

LE CSLC A CÉLÈBRE LE DOUBLE ÉVÉNEMENT AVEC SES PAIRS RÉGULATEURS DE KINSHASA ET DE BANGUI

Instituée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993, la journée mondiale de la liberté de la presse est célébrée le 3 mai de chaque année. L'édition de 2021, qui correspond au 30ème anniversaire de la Déclaration de Windhoek, a été placée sous le thème : « L'information comme bien public ». Au Congo, ce double événement a été célébré, pour la première fois, à Pointe-Noire.

Organisée par le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication avec l'appui de l'UNESCO, cette célébration a connu deux temps forts : la cérémonie d'ouverture et le panel scientifique.



La tribune officielle à l'ouverture des travaux avec au milieu M. Philippe MVOUO, Président du CSLC Congo.

Ont pris part à la rencontre, le Président du Haut Conseil de la Communication (HCC) de la République centrafricaine, Monsieur José Richard POUAMBI et le Président du Conseil supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) de la République Démocratique du Congo, Monsieur Christophe TITO NDOMBI. Les deux personnalités étaient accompagnées de deux membres de leurs Institutions respectives.

A la cérémonie d'ouverture, trois allocutions ont été prononcées successivement par M. Jean François KANDO, Maire de la ville de Pointe-Noire, le Représentant de l'UNESCO en RDC, le Dr Jean Pierre ILBOUDO qui a lu les messages de la Représentante de l'Unesco au Congo, Mme Maréga FATOUMATA BARRY, et de la Directrice Générale de l'UNESCO, Mme Audrey AZOULEY et enfin, M. Philippe MVOUO, Président du

Conseil Supérieur de la Liberté de Communication du Congo. M. Jean François KANDO, s'est réjoui du choix porté sur sa ville pour célébrer le double événement et a souhaité que les idéaux énoncés dans la Déclaration de Windhoek trouvent chaque jour leur matérialisation pour le bonheur des journalistes. Le Dr Jean Pierre ILBOUDO, qui a représenté Mme FATOUMATA a transmis aux participants son message axé sur les actions menées par son organisme en faveur des médias ainsi que la promotion de la liberté de la presse au Congo, notamment la formation des journalistes et de la force publique. Il a rappelé, en faisant allusion à la Déclaration de Windhoek, la valeur incontestable d'une information vérifiée et vérifiable, à l'opposé de

l'information caractérisée par un discours de haine.

Par la même occasion, Jean Pierre ILBOUDO, a rendu publique la Déclaration de la Directrice générale de l'Unesco à travers laquelle, elle a rappelé les avancées enregistrées depuis l'adoption de la Déclaration de Windhoek en 1991. Il s'agit entre autres, de la prise en compte par les Nations Unies de la problématique de la liberté de presse avec toutes les menaces et entraves. La dernière allocution à cette cérémonie d'ouverture était prononcée par le Président du CSLC, M. Philippe MVOUO. Selon le Président du CSLC, célébrer le 30ème anniversaire de la dé

Joseph BAHOUA

Conseiller Spécial du Président du CSLC

Point Focal du RIARC au CSLC



vue partielle des participants au double événement

CSLC/CONGO



vue partielle des participants

claration de Windhoek est une manière de replonger dans l'esprit de la Conférence de l'UNESCO à Windhoek en 1991, Conférence qui eut le mérite d'adopter ladite Déclaration pour le développement d'une presse libre, indépendante et pluraliste. Cette déclaration, a-t-il dit, est un appel historique à tous les pays du monde entier, afin qu'ils intègrent dans leurs écosystèmes politique, économique et culturel, la communication comme moyen indispensable de promotion de toutes les valeurs morales, éthiques et spirituelles qui impactent nécessairement le développement durable tous azimuts.

Le Président du CSLC a appelé les participants à une profonde réflexion sur le concept : « information comme bien public ».

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont suivi trois communications :

- La Déclaration de Windhoek, Ge-

nèse et Problématique ;

- La problématique de la représentativité du genre et minorités dans l'exercice du métier de journaliste ;

- Dans quelle mesure peut-on affirmer que l'information est un bien public ?

Les échanges et contributions des différents participants ont permis de cerner le thème retenu par l'UNESCO à travers les axes suivants :

- protection du bien public dans les respects des lois, du code d'éthique et de déontologie ;

- infox et leurs conséquences ;

- le journalisme au Congo qui se féminise ;

- le journalisme qui est un métier de service public ;

- Le professionnalisme de métier ;

- L'indépendance des médias, tribunaire de la rémunération des journalistes qui sont dans bien de cas vulnérables.

Une quarantaine de journalistes représentant tous les médias installés à Pointe noire ont pris part à cette célébration. Ils ont tous salué les thématiques développées et ont déclaré avoir gagné en partage car, ont-ils souligné, il n'y a pas meilleur partage que le partage des connaissances, tout en reconnaissant que le journaliste exerce un métier difficile qui s'apparente à un sacerdoce.

Des banderoles explicites sur l'apport de l'Unesco à la tenue et la réussite de cet événement ont été déployées dans la ville de pointe noire.

✉ Joseph BAHOUA

Conseiller Spécial du Président du CSLC
Point Focal du RIARC au CSLC

HAMA/TCHAD

MEDIAS ET RESEAUX SOCIAUX AU TCHAD

LA HAMA ORGANISE UNE JOURNÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES SUR LE THEME

La Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) en partenariat avec l'Agence Nationale de Sécurité Informatique et de Certification Électronique (ANSICE) a organisé une journée d'information à l'attention du public Ndjamenois et de tout le Tchad le lundi 14 juin 2021. Le but de cette rencontre est de sensibiliser les acteurs politiques, de la société civile, ainsi que les journalistes sur la diffusion de messages apaisants d'une part, et d'autres part, de vulgariser les techniques de vérification des informations diffusées en ligne.



La tribune officielle à l'ouverture des travaux (au milieu en costume bleu, M. Dieudonné DJONABAYE, Président de la HAMA Tchad).

Les travaux de ladite journée sont axés sur cinq thèmes à savoir: Le cadre juridique et institutionnel de la presse en ligne au Tchad, le discours de la haine dans les médias et réseaux sociaux, le désordre de l'information et les techniques de vérification des faknews,

les outils pour lutter contre les faknews et le rôle de l'ANSICE dans la protection des données personnelles et la lutte contre la cybercriminalité au Tchad. Le Président de la HAMA, monsieur Dieudonné Djonabaye, dans son discours d'ouverture a appelé les participants à suivre attentivement les exposés et profiter de l'occasion pour s'informer sur les risques des réseaux sociaux. « Nous vivons dans un monde où les réseaux sociaux sont incontournables.

Il nous revient à nous, acteurs politiques, de la société civile et journalistes de bien faire usage de cet outil de communication. Car je tiens à rappeler à l'assistance que le risque est grand en ligne » indiquait-il. Plusieurs responsables politiques, de la société civile et les patrons des médias ainsi que des journalistes étaient présents dans la salle multimédia du Centre de Formation et de Développement (CEFOD) de Ndjamena pour l'occasion.



Vue partielle des participants à la formation

✉ Arsène RADINGAYE

Point Focal RIARC au

JOSEPH CHEBONGKENG KALABUBSU PREND LES RENNES

Nommé par décret du Président de la République le 4 juin 2021 en compagnie de six autres Conseillers membres, le nouveau Président du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun est un homme de médias chevronné compilant une trentaine d'années de pratique du journalisme au sein de l'office de radiotélévision du Cameroun, la CRTV. Reconnu pour sa rigueur professionnelle, son intégrité morale et sa longue expérience, Joe CHEBONGKENG apparaît d'ores et déjà comme l'homme qu'il faut à la place qu'il faut.



En le désignant Président du très prestigieux Conseil National de la Communication, le Président de la République Paul Biya a une fois encore misé sur un professionnel très expérimenté du secteur de la Communication sociale au Cameroun. Le parcours exceptionnel de cet homme flegmatique et rigoureux a toujours contribué à rassurer l'opinion sur son leadership.

Après une brillante formation à l'École Supérieure des Sciences

et techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC) de Yaoundé, il entame une exaltante carrière de journaliste de l'audiovisuel à la CRTV. D'abord à la radio où il se spécialise en journalisme sportif. Pendant 15 ans, il deviendra l'icône du reportage sportif de langue anglaise sur les antennes de la radio nationale avec un bilan fort élogieux. Il aura ainsi l'opportunité de couvrir 4 coupes du monde de football, 2 jeux olympiques, 3 jeux de la francophonie, 2 jeux africains, une édition

des jeux du Commonwealth, toutes les Coupes d'Afrique de Nation de football de 1996 à 2014 et récemment encore la Confédération Africaine de Football a sollicité ses services pour le Championnat d'Afrique de Football (CHAN) 2021 organisé dans son propre pays le Cameroun. L'on se souviendra qu'à cette époque, il a mis sur pied le célèbre programme sportif « Week-end sport » toujours en vigueur aujourd'hui



Cet homme marié et père de six enfants, a poursuivi sa carrière comme rédacteur en chef à la télévision nationale, présentateur attiré des journaux télévisés de langue anglaise. Pendant 16 ans, il s'est mué en un excellent journaliste politique réussissant l'exploit de prendre en interview des personnalités de haut vol telles que Yasser ARAFAT, Nelson MANDELA, Joe CLARK, ancien Premier Ministre canadien, Sepp BLATTER et autres KOFI ANNAN. Au quotidien, il a couvert de

grandes événements politiques à l'instar de la mission d'implémentation de la décision de Greentree au sujet de la rétrocession de la péninsule de BAKASSI au Cameroun. Habitué des reportages spéciaux auprès du Président de la République, il a eu l'insigne honneur d'être désigné rapporteur d'une importante commission au Grand Dialogue National organisé en septembre 2019. En termes de productions à la télévision, il est l'auteur de l'émission de débats « Press Hour » qui est reconnu comme étant l'un des programmes les plus en vue du

moment sur les antennes de la CRTV. « Beyond the headlines » étant son autre réalisation professionnelle.

Son expertise a également été sollicitée par des médias internationaux dont il a été correspondant au Cameroun. Il s'agit de la BBC, la Vox of America, la Deutsche Welle.

Chrétien pratiquant et engagé, il a gravi les échelons de son église, la Cameroon Baptist Convention (CBC) jusqu'au sommet de la hiérarchie en se faisant élire Président National de la CBC, poste qu'il occupera de

2008 à 2016.

Le Président du CNC est un habitué des lauriers. Il a reçu plusieurs prix professionnels durant son parcours. Meilleur présentateur des maga-

zines éducatifs en 2017 dans le cadre des « Peace Media Awards », Meilleur programme de télévision avec « Press Hour », et un prix spécial pour l'ensemble de ses activités humanitaires en 2012 par l'organisme SIL International. Il a récemment reçu

des mains du Ministre des Sports et de l'Education Physique un prix d'exception pour l'ensemble de son œuvre en faveur du sport camerounais.

A 61 ans, Monsieur CHEBONGKENG qui pratique aisément autant le français que l'anglais, est disposé à offrir son expertise d'homme des médias et de manager des organisations à la fois au CNC et à tous ses partenaires internationaux que sont principalement le RIARC, le REFRAM et d'autres encore. A ses moments de détente, l'ancien Directeur adjoint de l'information Tv à la CRTV préfère écouter la bonne musique, écrire, pratiquer le sport et surtout s'adonner à l'agriculture.

Alain Denis MBEZELE
Directeur de la Communication du
CNC Cameroun

P O R T R A I T

M. PITALOUNANI TELOU, PRÉSIDENT DE LA HAAC DU TOGO « LA PRESSE DOIT ŒUVRER AU RESPECT DES RÈGLES PROFESSIONNELLES POUR RELEVER LE PARI DE LA PROFESSIONNALISATION ».

Le Président de la Haute Autorité de l’Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo M. Pitalounani TELOU, préside aux destinées de l’instance de de régulation des médias depuis le 11 janvier 2018. Nommé le 19 décembre 2017 par décret du Chef de l’Etat, en remplacement du défunt Pitang TCHALLA, M. TELOU a prêté serment devant la Cour Suprême le 29 décembre 2017 à Lomé.



Conformément aux dispositions de l’article 10 de la loi organique N° 2004-021 du 15 décembre 2004, modifiée, les membres de la HAAC, réunis en séance plénière extraordinaire, le jeudi 11 janvier 2018, ont procédé à l’élection du nouveau président, sous la supervision d’un Huissier de justice. Ils ont porté leur choix sur M. Pitalounani TELOU, seul candidat en lice pour ce poste. Il a recueilli les suffrages de tous ses collègues. Il déclarait « Je rends grâce à Dieu pour ce jour mémorable dans ma carrière professionnelle. Je remercie le Chef de l’Etat pour la confiance placée en moi pour conduire le secteur très important de la presse ». M. TELOU a témoigné sa « reconnaissance et sa gratitude à ses collègues » qui lui ont fait confiance, en le portant à la présidence de la HAAC. En outre, il a eu des pensées pieuses pour son prédécesseur.

Le Président de la HAAC a également appelé « La presse à œuvrer au respect des règles professionnelles pour relever le pari de la professionnalisation ».

M. TELOU, journaliste de formation, a pris fonction ès qualité, le vendredi 12 janvier 2018. Il occupait les fonctions de Directeur du Service de la Radiodiffusion de Lomé (radio nationale), depuis février 2006 jusqu’à sa nomination comme membre de la HAAC et son élection à la présidence de cette institution.

Sous sa présidence, la HAAC a eu à organiser la couverture médiatique de trois scrutins majeurs dans la vie démocratique du Togo, en 2018, en 2019 et en 2020. Il s’agit respectivement des élections législatives, de l’élection des conseillers municipaux et de l’élection présidentielle.

Au lendemain de l’élection présidentielle du 22 février 2020, la HAAC s’est félicitée

de la réussite de ce troisième exercice de gestion médiatique de campagnes électorales en moins de dix-huit mois. « C’est le fruit de l’abnégation, de la collégialité, de l’esprit d’initiative et d’anticipation de chaque membre de l’actuelle mandature, en place depuis juin 2016 », a notamment déclaré le Président de la HAAC, tout heureux que la presse ait efficacement joué sa partition. « Je voudrais renouveler à chacun des membres et à chaque agent du personnel de la HAAC, mon admiration pour la mobilisation et l’engagement collectif », a déclaré M. TELOU.

Après la proclamation des résultats du scrutin présidentiel, à l’endroit des acteurs de la presse, dans le cadre de leur responsabilité sociale, le Président de la HAAC

PORTRAIT

« a invité tous les professionnels des médias et l'ensemble de la presse togolaise à continuer de veiller au respect scrupuleux des règles déontologiques et éthiques de leur métier, à jouer leur rôle de médiateur, en évitant de relayer des messages de haine ou d'appel à la violence et en appelant les différents acteurs politiques à l'apaisement, en vue de la consolidation de la paix, de la sécurité, de la cohésion sociale et de l'unité nationale ».

Sous sa présidence, la HAAC du Togo a connu beaucoup de visibilité avec notamment l'adoption de son Plan stratégique (2019-2023), initié courant quatrième trimestre 2018 grâce à l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le Plan stratégique de modernisation et de développement de la HAAC définit la mission, la vision et les valeurs de la HAAC. Les activités à conduire au cours des cinq années sont regroupées en cinq axes :

- Axe 1 : Consolider le développement institutionnel par une restructuration de la HAAC ;
- Axe 2 : Consolider la régulation par la couverture du territoire national par la décentralisation des services de la HAAC ;
- Axe 3 : Consolider les cadres d'exercice et les capacités professionnelles des médias ;
- Axe 4 : Améliorer le cadre interrelationnel avec les acteurs du secteur des médias et de la communication ;
- Axe 5 : Améliorer l'image de marque et renforcer la notoriété institutionnelle de la HAAC.

Les efforts de mise en œuvre se poursuivent avec les priorités de l'opérationnalisation du plan stratégique depuis l'an dernier qui portent, entre autres, sur la mise en œuvre effective des activités des axes 1 et 2 et la création des antennes régionales de la HAAC.

Autre partenaire de choix de la HAAC, avec lequel M. TELOU a noué de solides relations, c'est le Projet de Formation dans le secteur de l'Audiovisuel et des Médias (PROFAMED), mis en place par l'Ambassade de France au Togo.

Il s'agit d'un appui fort appréciable pour une contribution multiforme au secteur des médias en matière de formation et de renforcement des capacités des professionnels de la communication.

Avec le PROFAMED, un cycle de formation diplômante en journalisme à l'Université de Lomé a été ouvert en Licence profes-



sionnelle et en Master, tout comme des formations modulaires au Centre de Recyclage en Communication du Ministère de la Communication, à l'intention des journalistes et techniciens de la communication.

Le partenariat avec le PROFAMED dans son volet législation a permis l'adoption d'un nouveau Code de la presse et de la communication. Il a été voté le 30 décembre 2019 par l'Assemblée Nationale et promulgué le 07 janvier 2020. Avant son adoption, le PROFAMED a appuyé la tenue d'un atelier du 23 au 26 juillet 2019 au cours duquel l'avant-projet de loi a été étudié et adopté par l'ensemble des acteurs de la presse dans une démarche inclusive.

Au plan de la vulgarisation des textes, le PROFAMED a appuyé tous les ateliers de formation et de sensibilisation sur les textes législatifs et réglementaires que la HAAC a initiés depuis 2018, de même qu'un séminaire sur le fléau des fake news en 2020.

Une autre prouesse à mettre également à l'actif de M. TELOU, c'est le partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) qui a permis en cette année 2021, l'organisation d'un séminaire de formation et d'information sur la gestion et la conservation du fonds documentaire des médias du Togo. L'un des acquis de ce séminaire, c'est l'esquisse d'un cahier des charges et de l'organisation du service de la documentation et des archives de la HAAC. Il s'agit de créer un Centre de Documentation et d'Archives de la HAAC. Le bâtiment devant accueillir ce centre est en cours de construction au siège de la HAAC. Notons que M. TELOU est titulaire d'un Di-


plôme d'Études Supérieures Spécialisées en art, culture et communication, obtenu en 1998 à l'École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC) de Yaoundé (Cameroun).

Au plan professionnel, il a démarré sa carrière professionnelle en 1991 en qualité de journaliste-présentateur à la Télévision Togolaise (TVT). Il a été tour à tour, dès 1992 à 1995 Chef de la section des reportages, de 1998 à 1999 Chef de la division des Magazines, Enquêtes et Sports, puis de 1999 à 2006 Rédacteur en chef.

Avant sa nomination à la HAAC M. Pitalounani TELOU a été également Président de la Sous-commission de la Communication de la Commission Nationale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). Il a été Expert en communication auprès de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à l'occasion des élections législatives de 2007 et pour la présidentielle de 2010.

Il a aussi mis son expertise en communication au service de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et le Sabotage Economique et de la Loterie Nationale du Togo (LONATO).

Les services rendus à la Nation togolaise ont valu à M. Pitalounani TELOU d'être décoré successivement comme Commandeur de l'Ordre du Mono et Officier de l'Ordre National du Mérite.

 **Mathias AYENA**
Rapporteur de la HAAC